



**Grande bibliothèque  
du Québec**

1<sup>er</sup> avril 2001 au 3 mars 2002

**Bibliothèque nationale  
du Québec**

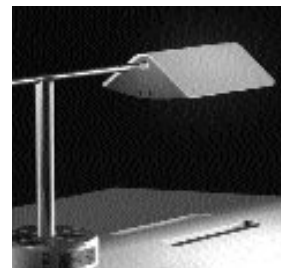
4 au 31 mars 2002

**Rapport annuel**



## SOMMAIRE

<b>Le personnel au 31 mars 2002, organigramme</b>	2
<b>Lettre à la ministre</b>	3
<b>Message de la présidente-directrice générale</b>	4
<b>Rapport des activités</b>	6
La bibliothéconomie	6
Statistiques relatives aux activités de diffusion des collections	13
Statistiques relatives aux activités de conservation des collections	15
La construction et le concours de design	20
Le développement informatique	23
Le développement institutionnel	25
Les communications et les relations publiques	26
L'administration et les politiques générales	29
<b>Le conseil d'administration</b>	33
Ses activités	34
Les comités du conseil et leurs activités	35
<b>États financiers</b>	37
Rapport de la direction	37
Rapport du vérificateur	38
Résultats et évolution des actifs nets	39
Bilan	40
Flux de trésorerie	41
Notes complémentaires	42
<b>Annexe</b>	51
Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics	51



# ORGANIGRAMME LE PERSONNEL AU 31 MARS 2002

<p><b>Lise Bissonnette</b> Présidente-directrice générale</p>				
<p><b>Jean-Guy Théorêt</b> Conseiller aux dossiers spéciaux</p>		<p><b>Ghislain Roussel</b> Secrétaire général et directeur des affaires juridiques</p>		
<p><b>Marthe Lawrence</b> Directrice des communications et des relations publiques</p>		<p><b>Caroline Bergeron</b> Directrice du développement institutionnel</p>		
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>D.G. DIFFUSION</b>	<b>D. G. CONSERVATION</b>	<b>D. G. ADMINISTRATION ET SERVICES INTERNES</b>	<b>D.G. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>
<p><b>Jean Roy</b> Directeur du Bureau de la planification et de la gestion du projet de construction</p>	<p><b>Yvon-André Lacroix</b> Directeur général de la diffusion</p>	<p><b>Claude Fournier</b> Directeur général de la conservation</p>	<p><b>Monique Goyette</b> Directrice générale de l'administration et des services internes</p>	<p><b>Robert St-Jean</b> Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications</p>
<p><b>Jacques Charbonneau</b> Architecte Responsable de la programmation</p>	<p><b>Hélène Roussel</b> Directrice des acquisitions et du traitement documentaire de la collection de prêt et de référence</p>	<p><b>Maureen Clapperton</b> Directrice des acquisitions de la collection patrimoniale</p>	<p><b>France Delisle</b> Directrice des ressources humaines</p>	<p><b>Réal Martineau</b> Directeur de l'exploitation</p>
<p><b>Claude Rhéault</b> Architecte Responsable de la construction</p>	<p><b>Danielle Chagnon</b> Directrice des services à la clientèle</p>	<p><b>Richard Thouin</b> Directeur de la sauvegarde des collections</p>	<p><b>Suzie Levêque</b> Directrice des ressources financières</p>	<p><b>Alain Boucher</b> Directeur des projets spéciaux en bibliothéconomie</p>
<p><b>Diane Arcouette</b> Architecte</p>		<p><b>Suzanne R. Dubois</b> Directrice du traitement documentaire de la collection patrimoniale</p>		

Le 30 juin 2002

Madame Diane Lemieux  
Ministre d'État à la Culture et aux Communications  
225, rue Grande-Allée Est  
1<sup>er</sup> étage, bloc A  
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

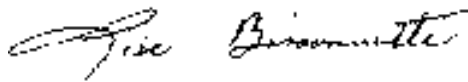
Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec instituée par la fusion, le 4 mars 2002, de la Grande bibliothèque du Québec et de la Bibliothèque nationale du Québec.

Le rapport inclut les états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2002 et couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 3 mars 2002 pour la Grande bibliothèque du Québec, et la période du 4 au 31 mars 2002 pour la nouvelle institution.

Ce rapport est produit conformément à l'article 27 de la *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec*.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente-directrice générale,



Lise Bissonnette

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



### Une année unique

Ce qui sera le dernier rapport annuel de la Grande bibliothèque du Québec (GBQ) est rédigé au moment même où on bétonne les fondations de l'édifice au cœur de Montréal. Paradoxe apparent seulement : l'année 2001-2002, ère de toutes les péripéties pour l'institution comme en témoigne chaque section de ce rapport, aura été celle de la fusion effective de la GBQ et de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), attendue depuis le dépôt d'un projet de loi en ce sens à l'automne 2000. C'est donc la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, née le 4 mars 2002, qui rendra désormais compte de l'édification de la Grande Bibliothèque, dont le nom est maintenant celui d'un bâtiment. Qui continue toutefois à incarner, de mieux en mieux, les espoirs que son annonce a suscités.

En nous préparant tout au long de l'année à prendre la direction de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, nous avons accepté de modifier radicalement notre quotidien. La GBQ se vivait, depuis 1998, en mode projet. Ses équipes restreintes (moins d'une trentaine de personnes au milieu de 2001) consacraient l'essentiel de leur temps à l'immense travail de planification exigé par la création d'une institution majeure, inédite au Québec. De la construction à la préparation des collections et des services, en passant par les bases technologiques d'un établissement qui servira le Québec entier, nous étions des planificateurs. Nous avons toutefois accueilli avec enthousiasme la décision gouvernementale de regrouper la GBQ et la BNQ et nous sommes passés, en fin d'exercice, en mode de service effectif des citoyens, en exerçant les mandats de l'ancienne Bibliothèque nationale et en formant une seule équipe avec les quelque 130 membres de son personnel.

J'ai eu l'honneur et le plaisir de présider le comité de mise en œuvre qui a soigneusement préparé chacun des arrimages qu'exigeait la fusion. Formé à l'été 2001, au lendemain de l'adoption de la loi de fusion, il a surtout accordé son attention à la réorganisation des ressources humaines, tandis que les services administratifs, financiers, et informatiques des deux institutions travaillaient déjà, sur le terrain, à assurer une transition en douceur. À terme, j'ai pu déposer au ministère un plan d'organisation de l'administration supérieure dont la structure traduit non seulement le nouvel état des lieux mais aussi l'enrichissement des missions de conservation et de diffusion que nous confie spécifiquement la loi, sous une unité de direction.

Le chantier de la Grande bibliothèque du Québec et celui de son bâtiment n'en ont pas souffert pour autant. L'année 2001-2002 a donné leur impulsion concrète à tous les mandats confiés à la GBQ par la loi de 1998. L'augmentation des effectifs a permis à la direction générale de la bibliothéconomie d'entreprendre les travaux de préparation des collections existantes – avec la collaboration de la Bibliothèque nationale du Québec et de la Bibliothèque centrale de Montréal – de mettre en place les systèmes d'acquisition de nouvelles collections, de préparer l'offre de services à la clientèle sur place et à distance, un immense travail dont l'aboutissement, à l'ouverture, en surprendra plusieurs par sa diversité et sa générosité. Outre ces activités en bibliothéconomie, nous avons continué, avec l'aide des directions de communications et de développement institutionnel, à jeter les bases de notre rayonnement culturel et de notre collaboration avec les réseaux documentaires, notamment les bibliothèques publiques. Notre direction de l'informatique a préparé et lancé, avec la collaboration de multiples experts de la maison et d'autres institutions, l'appel d'offres de notre système de gestion documentaire intégrée, qui sera le vecteur de nos services sur place et à distance, un des principaux outils de réalisation de notre mandat national.

Avec le soutien et la solidarité du ministère de la Culture et des Communications (MCC), nous avons non seulement obtenu les ressources humaines et financières nécessaires à ces travaux parallèles à la construction du bâtiment, mais nous avons pu convenir d'arrangements qui nous rendent moins vulnérables à la fluctuation annuelle des allocations budgétaires, alors que le projet de la Grande Bibliothèque s'étale sur quelques exercices financiers.

Notre direction de l'administration et des services internes a su mener à bien ces indispensables négociations, tout en se consacrant aux très imposantes tâches de réalisation effective de la fusion des institutions.

Notre direction de la planification et de la gestion du projet de construction a supervisé la préparation des plans et devis préliminaires puis celle des plans et devis définitifs, organisé et fait un succès du concours national de design du mobilier de lecture du futur bâtiment, lancé et mené à bien l'appel d'offres de la seconde phase de travaux qu'était l'excavation du site et la coulée des fondations, travaillé étroitement avec les diverses firmes professionnelles – ingénierie et architecture – rattachées au projet. Elle a été soutenue à toutes les étapes par la direction de nos services juridiques, malgré l'abondance des dossiers reliés au processus de fusion GBQ-BNQ. Au printemps 2002, elle préparait l'appel d'offres pour la réalisation cruciale de la troisième phase – l'enveloppe du bâtiment. L'appui du MCC, pour le suivi général du projet, a été constant et harmonieux.

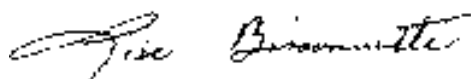
Pendant que les premières grues reliées au projet de la Grande Bibliothèque s'installaient dans le ciel de Montréal, le destin de la ville se modifiait. Le processus de création de la nouvelle métropole au territoire et aux populations élargis a brouillé quelque peu nos plans quant à notre mandat de proximité. Malgré une entente-cadre avec l'ancienne administration municipale qui nous sert toujours de référence, certains accords spécifiques ont dû être reportés en attendant la mise en place de la nouvelle ville. Mais tout semblait indiquer, au printemps 2001, que la reprise des échanges pourrait conduire ces dossiers à terme au cours des prochains mois.

On comprendra que j'exprime une reconnaissance particulière, au nom de toute l'équipe de l'ancienne Grande bibliothèque du Québec, au conseil d'administration de la GBQ. Tout au cours d'une année dont tous savaient qu'elle était la dernière de l'institution sous sa forme initiale, nous avons multiplié les réunions requises par les phases de la construction mais aussi par l'adoption, incontournable, des dizaines de politiques qui marquent la naissance d'un établissement public. La patience des membres du conseil, leur appui, leur esprit convivial ne se sont jamais démentis et il en est allé de même pour les membres des comités rattachés au conseil. Ce fut un travail de pionniers qui a consolidé le projet, en a gommé les fragilités et formé les solides assises. La première réunion du nouveau conseil de la Bibliothèque nationale du Québec, tenue en mars, a témoigné de la même détermination.

Affermie à l'interne, appuyée au Québec, la nouvelle BNQ entreprend de s'installer plus avant dans les réseaux internationaux qui balisent aujourd'hui l'avenir des grandes bibliothèques, vouées à toutes les formes de coopération culturelle, scientifique, technique. Nommée par décret du gouvernement français au Conseil scientifique de la Bibliothèque nationale de France au début de 2002, j'entends commander un bilan de notre coopération en francophonie d'abord mais aussi avec d'autres pays qui sollicitent des échanges. Les perspectives de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, chez elle et partout, ne cessent de s'élargir.

L'année 2001-2002 restera certainement unique dans l'histoire de l'institution. La regarder en rétrospective pourrait donner le vertige. Mais elle porte plutôt à aborder les prochaines étapes avec confiance. Moins en notre bonne étoile – qui semble toutefois exister – qu'en la force de notre équipe, que je remercie sans réserve.

La Présidente-directrice générale



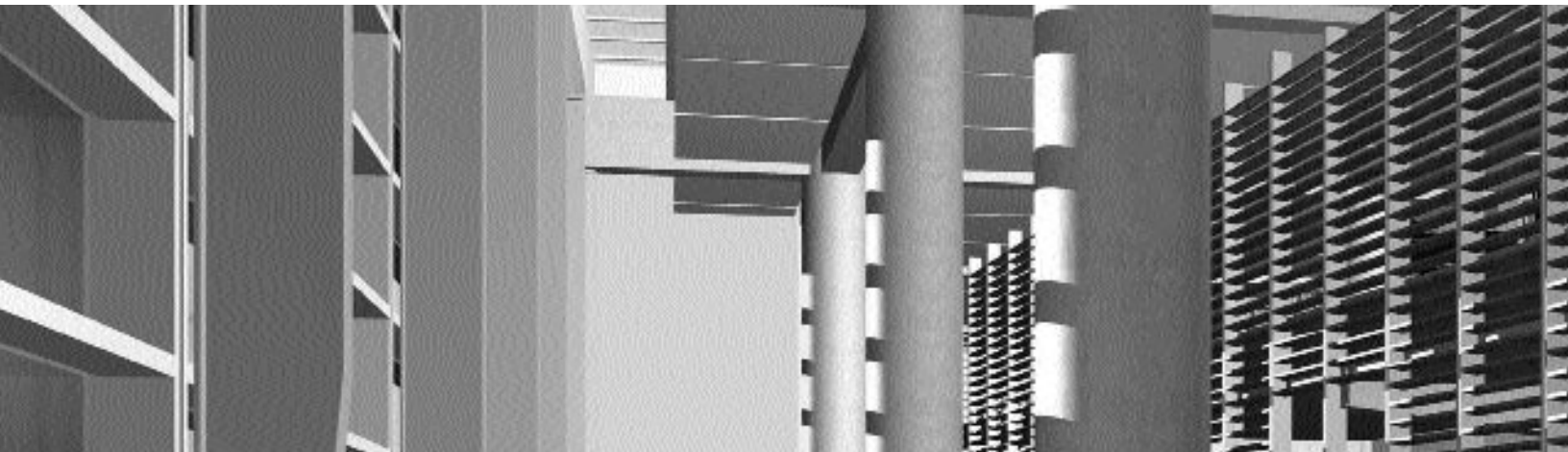
Lise Bissonnette

## RAPPORT DES ACTIVITÉS



### LA BIBLIOTHÉCONOMIE

Le projet de la Grande Bibliothèque est en fait constitué de plusieurs grands chantiers, tous préalables et essentiels à la mise en place des activités de diffusion. En tant que maître d'œuvre du contenu pour deux de ces chantiers — les collections et les services — la Direction générale de la bibliothéconomie (DGB) s'est lancée dans des opérations d'envergure afin de rassembler les diverses collections et développer les services qu'elle entend offrir tout en planifiant l'implantation des technologies de l'information. La DGB s'est investie à fond avec les autres directions en charge de l'édifice, du système intégré de gestion documentaire (SIGD), du recrutement du personnel, du financement et des questions juridiques rattachées à chacun de ces chantiers. Cela a nécessité de multiples rencontres entre les directions et une coordination soutenue pour faire avancer ces travaux, tous interreliés les uns aux autres — travaux uniques tant par la complexité et l'ampleur des tâches que par le nombre élevé de partenaires et de fournisseurs impliqués.



Les travaux effectués ont exigé l'engagement total de tous les membres de l'équipe. Deux projets ont représenté des défis particuliers : le regroupement de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) et de la Grande bibliothèque du Québec (GBQ), et son entrée en vigueur le 4 mars 2002. La conséquence directe pour la DGB a été de gérer, à partir de cette date, sur une base quotidienne, les opérations de diffusion de la BNQ. Les changements politiques et administratifs de la fusion des municipalités de l'île de Montréal ont été un autre défi. Nous avons dû composer avec deux inconnues : la date de la signature du protocole sur les collections avec la Ville de Montréal et la manière dont les services seront éventuellement dispensés aux 24 bibliothèques de quartier et aux 23 bibliothèques d'arrondissement. Ces 47 bibliothèques utilisent cinq systèmes différents de gestion documentaire.



### Des collections à bâtir avec nos partenaires

L'année écoulée a donc été avant tout consacrée au budget du traitement documentaire, aux collections et à la constitution d'un catalogue avec nos partenaires. Les collections proviennent de sept institutions (15 édifices ou magasins) et doivent se retrouver dans les 29 composantes de la Grande Bibliothèque. Dès le mois d'août 2001, la Direction des acquisitions et du traitement documentaire a formé les premières équipes de travail. Le personnel est passé de quatre à onze employés permanents et à plus de 40 employés



occasionnels, comprenant une grande majorité de bibliothécaires, de techniciens en documentation et de commis. Les activités de recrutement, de formation et d'évaluation du personnel ont exigé temps et énergie de la part des gestionnaires de la DGB et d'autres directions.

La Direction des acquisitions et du traitement documentaire a franchi de nombreuses étapes dans l'avancement des travaux. Voici un aperçu des plus importantes :

- Décret gouvernemental de septembre 2001 autorisant des emprunts pour l'acquisition de ressources documentaires totalisant 17,2 millions \$. Au 31 mars, environ 50 000 documents étaient acquis, reçus et mis en traitement ;
- Décret gouvernemental de mars 2002 autorisant des emprunts pour les dépenses requises pour le traitement documentaire et la préparation des collections de la nouvelle Bibliothèque nationale, soit un budget de 14,1 millions \$. Ce décret permettra de gérer



le projet plus efficacement que dans le cadre d'une subvention de fonctionnement sujette aux révisions en cours d'année, comme ce fut le cas en 2001-2002 ;

- Élaboration de la *Politique d'acquisition des ressources documentaires de la Grande Bibliothèque : collection de prêt et de référence – mission de diffusion*. Cette politique a été adoptée par le conseil d'administration de la Bibliothèque nationale en juin 2001 avec une résolution demandant au Gouvernement du Québec d'amender le règlement de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)* afin de permettre à la GBQ de s'approvisionner auprès de librairies agréées de toutes les régions du Québec ;
- Invitation aux librairies agréées de la région montréalaise (région 06) à s'inscrire comme fournisseur de la Bibliothèque. À la fin de l'année, 28 librairies agréées étaient inscrites et pouvaient répondre aux besoins d'acquisition de documents destinés à la collection de prêts et de référence. D'autres librairies agréées de la région 06 et, éventuellement, de toutes les autres régions s'ajouteront à cette liste ;
- Établissement des orientations en matière de traitement documentaire : catalogage, indexation, préparation matérielle ;
- Analyse en vue d'élaborer un cadre de classement des documents musicaux qui sera éventuellement offert aux bibliothèques publiques québécoises ;



- Appels d'offres pour des services catalographiques et de reliure qui ont mené à la signature de contrats totalisant 1,9 million \$ pour les services catalographiques et 2,7 millions \$ pour les services de reliure ;
- Mise en place des processus et procédures d'acquisition et de traitement documentaire pour les documents acquis ou reçus ;
- Recherche de solutions adéquates d'entreposage pour les documents nouvellement acquis.

#### **Collections de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec**

À la suite d'une entente de collaboration entre la GBQ et la BNQ, des travaux substantiels d'inventaire et de relevé de l'état physique des collections ont porté sur 215 000 livres, 1 300 titres de revues et de publications annuelles officielles. Ces travaux ont permis l'ajout de 4 871 documents dans la collection patrimoniale, après vérification d'environ 700 boîtes de documents reçus en dons. Un comité s'est penché sur la faisabilité de la conversion selon le système de classification décimale de Dewey des livres de la collection de diffusion de la BNQ.

#### **Collections de la Bibliothèque centrale de Montréal (BCM)**

À la suite d'une entente de collaboration avec la Ville de Montréal, des équipes ont pu travailler aux collections de la Bibliothèque centrale de Montréal. Elles ont procédé à des travaux d'inventaire et d'évaluation de l'état physique de 215 000 livres, 6 500 titres, un million de numéros de revues et journaux, 1 200 titres de microfilms (45 000 bobines) et 20 titres de microfiches.

#### **Collections en ligne pour les bibliothèques publiques**

Au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) le 7 novembre 2001, la GBQ a donné suite à l'un de ses engagements et procédé au lancement de *BREF* (bibliothèque de référence électronique en français), une sélection de ressources de référence offertes au public et aux bibliothèques sur le site Internet de la GBQ. À ce jour, *BREF* contient près de 1 300 titres choisis par le personnel de la GBQ avec la collaboration d'une vingtaine de bibliothécaires oeuvrant dans les bibliothèques publiques québécoises et à la BNQ. Pour assurer une qualité exceptionnelle de repérage de ressources francophones, la GBQ s'est associée à la Bibliothèque publique d'information à Paris qui lui a permis de référer les sites Internet pertinents mentionnés dans la publication *Les 3 000 de l'an 2000 - 3 000 références sur la France contemporaine*. Toutes ces ressources sont entièrement repérables par les accès habituels dans les catalogues de bibliothèques. De novembre 2001 à mars 2002, les utilisateurs de *BREF* sur Internet ont effectué 21 045 recherches dans la banque de données.

Entre janvier et mars 2002, la Direction des acquisitions et du traitement documentaire a conduit une analyse préliminaire en vue de la mise sur pied d'un consortium d'achat de ressources documentaires électroniques pour les bibliothèques publiques québécoises qui voudront participer à un tel projet. Des développements significatifs en découleront en 2002-2003.

#### **Collections des ministères du gouvernement du Québec et du guichet unique**

Au cours de l'année, la GBQ a repris les rencontres avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration au sujet des services à offrir aux nouveaux immigrants et avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au sujet de la mise sur pied à la Grande Bibliothèque d'un centre d'emploi à portée nationale, complément à la collection thématique « économie et affaires ».

Des rencontres ont également eu lieu entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) et la Magnétothèque en vue de la mise en place à la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ) du guichet unique sur le livre adapté, accès unifié aux services documentaires destinés aux personnes handicapées de la vue au Québec. La GBQ a conclu une entente avec l'INLB et La Magnétothèque afin de constituer dans un premier temps un catalogue unifié des collections existantes, désigné sous le nom de *CAMARADE* (catalogue du matériel et des ressources documentaires adaptées aux personnes handicapées de la vue). Les travaux se poursuivent pour la diffusion sur Internet, en 2002, de la banque unifiée de plus de 21 000 titres sonores, en braille ou électroniques de langue française. Les parties prévoient aussi collaborer aux autres étapes de mise en œuvre du système intégré de gestion documentaire de ces collections.

En avril 2001, la GBQ a remis au comité technique interministériel sur le livre adapté les orientations et principes d'action de son offre de services : diffusion du livre adapté sous sa responsabilité, prêt permanent des collections, imputabilité de la GBQ et consultation des partenaires. Une étape a été franchie le 15 novembre 2001, avec la collaboration de la GBQ, lors de la mise en opération du Service québécois du livre adapté.

#### **Collections développées et acquises par la GBQ**

En conformité avec la *Politique générale de développement des collections*, la Direction des acquisitions et du traitement documentaire et la Direction des services à la clientèle ont dressé les premiers profils de développement de plusieurs collections thématiques. Ces profils ont permis de compléter les collections de la BCM, de constituer la plupart des ressources documentaires de La Médiathèque des jeunes et certaines parties de la collection audiovisuelle. Les directions impliquées ont avalisé les stratégies nécessaires aux opérations massives d'acquisition et de traitement, avant même que ne soit rendu disponible un système intégré de gestion documentaire. Cela a nécessité la mise en place de systèmes, de processus, de procédures et d'outils temporaires, tant pour la gestion documentaire que financière.

Le personnel a aussi examiné et acquis 5 680 documents reçus en dons ou acquis de particuliers. Il a développé des stratégies efficaces d'identification de titres à acquérir et plus de 75 000 livres ont été commandés depuis décembre 2001.

#### **Constitution d'un catalogue unifié et amélioré**

Pour constituer un catalogue unifié et amélioré des données des partenaires, nous avons analysé les bases de données initiales de la BCM et de la BNQ et analysé des données du catalogue de La Magnétothèque, autre partenaire du catalogue unifié, associée au Service québécois du livre adapté. La Direction des technologies de l'information et des télécommunications a géré et développé diverses banques de données à des fins d'analyse, de statistiques et de production de listes de documents à commander par la Direction des acquisitions et du traitement documentaire. Au 31 mars 2002, l'ensemble de ces banques de données d'origine externe, essentiellement de la BNQ, de la BCM et des Services documentaires multimédia, représentait un total de 2,7 millions de notices, soit un million de plus qu'à la fin de l'exercice précédent.

#### **Autres partenaires**

Dans le cadre du congrès de l'ASTED tenu à Québec en novembre 2001, la GBQ a tenu une journée d'étude sur le développement et l'exploitation de sites Internet en milieu documentaire. Une dizaine de spécialistes de la question ont tour à tour présenté un état des lieux. Quelque 150 personnes provenant de tous les milieux documentaires ont participé à cette rencontre. Les actes de cette journée d'étude de même que les conférences et articles sont disponibles sur le site Internet de la nouvelle BNQ.



1



2

La GBQ s'est également associée au milieu bibliothéconomique québécois en créant les prix d'excellence, assortis d'une bourse de 5 000 \$ chacun. Ces prix visent les étudiants de deuxième année de maîtrise de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal (EBSI) et de la Graduate School of Library and Information Studies de l'Université McGill (GSLIS). Les récipiendaires ont été Geneviève Gamache-Vaillancourt (EBSI) et Caroline Fodor (GSLIS). Leurs textes ont été publiés dans la revue québécoise *Documentation et bibliothèques*, numéro de juillet-septembre 2001. La GBQ a également poursuivi son association avec la GSLIS pour le projet d'étude portant sur « L'identification des facteurs de succès menant à l'implantation et à l'utilisation de services d'information spécialisés pour les PME au sein de la GBQ ».

1. Lise Bissonnette, Geneviève Gamache-Vaillancourt, récipiendaire et Carol Couture, directeur (EBSI), Université de Montréal.

2. Lise Bissonnette, Caroline Fodor, récipiendaire et France Bouthillier, professeur (GSLIS), Université McGill.

La Direction générale de la bibliothéconomie a créé et maintenu des liens de collaboration et de partenariat avec les organismes suivants : les Services documentaires multimédia en matière de traitement catalographique et pour le projet *BREF*; le Centre régional de services aux bibliothèques publiques Centre-du-Québec/Mauricie/Lanaudière, principalement en matière de traitement catalographique; le comité aviseur de la bibliothèque de l'INLB; un grand nombre de libraires agréées de la région de Montréal (région 06). Des liens plus étroits ont été établis avec l'Association des libraires du Québec pour, d'une part, demander la modification des règles gouvernementales d'approvisionnement auprès des librairies agréées de toutes les régions du Québec et d'autre part, échanger l'information sur le cadre normatif et les principes de développement informatique afin de réussir l'arrimage entre les systèmes de gestion des librairies et des bibliothèques québécoises.

Les collections et l'offre de services doivent tenir compte de l'environnement particulier du futur édifice de diffusion. À cet égard, des contacts exploratoires ont eu lieu avec des représentants de la direction de la bibliothèque du Cégep du Vieux Montréal, la direction des bibliothèques de l'UQAM, la Société canadienne-française de généalogie, la Phonothèque québécoise et l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) afin d'examiner les possibilités de collaboration eu égard aux services et aux collections.

#### ◆ Des services à bâtir

La directrice des services à la clientèle est entrée en fonction en mars 2001. Elle a aussitôt mis en place une petite équipe de bibliothécaires qui ont travaillé à l'élaboration de l'offre de services des bibliothèques thématiques dans le nouvel édifice et à un plan de travail identifiant toutes les activités, les échéanciers et les ressources nécessaires. La priorité a été accordée à la Médiathèque des jeunes, à la collection audiovisuelle et à la collection économie, affaires, sciences et technologies.

La Direction des services à la clientèle a recensé les études actuellement disponibles concernant les clientèles de la GBQ. Elle a aussi compilé les profils démographiques et linguistiques de la clientèle de proximité, montréalaise et québécoise. Un groupe de discussion avec des spécialistes de la littérature jeunesse a été réuni afin de cerner leurs besoins eu égard au Centre de ressources en littérature jeunesse. Ce sont là quelques éléments essentiels qui permettront de mieux connaître de nombreux segments de la population, d'adapter les services et leur donner une couleur particulière.

Un travail de réflexion a mené à une version préliminaire de la politique de référence qui trace les paramètres du travail des bibliothécaires aux comptoirs de services, à la référence à distance, à l'accueil, de même qu'à la formation des usagers. La Direction entend produire une première ébauche d'une déclaration de services aux citoyens qui définira les lignes directrices et la vision du service à la clientèle. L'animation et la sensibilisation à la lecture pour la Médiathèque des jeunes ont fait l'objet d'un travail de fond de même que l'évaluation des questions complexes découlant du droit d'auteur.



◆ **Un édifice à bâtir : le projet de construction et le Programme des activités et des espaces**

En lien avec le Bureau de la planification et de la gestion du projet de construction, le personnel de la DGB a participé activement à l'élaboration des plans d'aménagement du nouvel édifice, à l'ameublement général et au concept des salles d'exposition. Le personnel a travaillé, entre autres, à la préparation d'un document sur les comptoirs de services et la mise en valeur des collections. La coordonnatrice de la Médiathèque des jeunes a élaboré le concept de cet espace en tenant compte des besoins des différentes clientèles, des jeunes, des parents et des intervenants des milieux communautaire et éducatif. De son côté, la coordonnatrice des collections audiovisuelles de la Grande Bibliothèque s'est penchée sur les problématiques relatives aux espaces dédiés à l'audition et au visionnement des ressources audiovisuelles.

Des consultants ont été embauchés pour étudier la circulation horizontale et verticale des documents dans l'édifice, du transport – chute à documents, convoyeur – au tri des documents. Les délicates questions de la densité des collections sur les étages et la répartition cohérente des collections sur les rayonnages ont également fait l'objet de l'étude. Cette dernière a également permis de valider le nombre d'étagères et de meubles requis pour présenter et mettre en valeur les quatre millions de documents de la bibliothèque en tenant compte notamment de leur taux de roulement.

◆ **Bâtir des ressources humaines, financières et matérielles**

Grâce à la contribution très étroite de la Direction de l'administration et des services internes, la DGB a fait un pas de géant dans le recrutement de son personnel, dans les nombreux appels d'offres et contrats de biens et de services et surtout dans les analyses financières qui ont conduit au décret gouvernemental du 27 mars 2002 autorisant un budget de 14,1 millions \$ pour le traitement documentaire. Pour toutes ces opérations complexes et inusitées, des avis juridiques et des rédactions nombreuses ont été indispensables de la part du Secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la GBQ.

◆ **Bâtir un système intégré de gestion documentaire (SIGD)**

Sous l'égide de la Direction de l'informatique et des télécommunications, le personnel de la DGB a contribué de façon significative aux travaux préliminaires en vue d'évaluer l'appel d'offres portant sur l'acquisition et l'implantation d'un système intégré de gestion documentaire. Les fonctions du système ont été élaborées avec soin en tenant compte de la diversité des collections, des clientèles et des services à offrir.

Il est important de souligner la participation soutenue de la Direction au comité conjoint du MCC et de la GBQ sur la fusion municipale et l'organisation des services aux bibliothèques d'arrondissement de l'île de Montréal, compte tenu des cinq systèmes de gestion documentaire différents.

Par ailleurs, les orientations et les actions de la Direction des technologies de l'information (BNQ) ont été mises à jour en complémentarité avec celles adoptées par la Direction de l'informatique et des télécommunications (GBQ) : planifier le développement et l'implantation des technologies de l'information en portant une attention particulière aux bibliothèques publiques et à la population du Québec; assurer l'intégration harmonieuse des orientations et des actions à la GBQ et à la Bibliothèque nationale du Québec, dans la perspective du regroupement des deux institutions.

#### ◆ **La réalité de la nouvelle BNQ**

La Bibliothèque nationale du Québec offre depuis 1998 sur son site Internet, un ensemble de documents électroniques numérisés à partir de ses collections patrimoniales (livres, articles de presse, cartes géographiques, estampes, enregistrements sonores...). Le développement du projet de bibliothèque numérique se poursuit grâce au dépôt légal et la mise en service sur Internet des publications électroniques du gouvernement du Québec. À partir de février 2002, la Direction des technologies de l'information a été associée à l'évaluation des travaux réalisés au cours de la première phase du projet, de mars à octobre 2001. La Direction coordonne également la mise en œuvre de la phase II, en collaboration avec les directions et services concernés : dépôt légal, traitement documentaire de la collection patrimoniale et informatique. Au 31 mars 2002, la collection électronique des publications du gouvernement du Québec comptait 751 titres. Il est prévu d'ajouter 3 000 nouvelles publications au cours de l'exercice 2002-2003.

Avec la fusion de la BNQ et de la GBQ, le 4 mars 2002, l'équipe s'est enrichie des 25 employés œuvrant aux édifices Aegidius-Fauteux et Saint-Sulpice. L'expérience, les compétences et les connaissances de ces employés seront mises à profit afin de mener à bien le projet de la Collection patrimoniale québécoise de la Grande Bibliothèque. Ce personnel a continué à offrir les mêmes services qu'auparavant.

Le lecteur trouvera ci-après les tableaux de présentation des statistiques relatives aux activités et aux services à la clientèle de la nouvelle BNQ entre les 4 et 31 mars 2002. Les 20 jours ouvrables ne justifient pas une interprétation de ces données statistiques. Pour avoir une vue globale et complète des statistiques de l'année 2001-2002, le lecteur devra absolument consulter le *Rapport annuel 2001-2002* de la Bibliothèque nationale du Québec.

# STATISTIQUES RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE DIFFUSION DES COLLECTIONS

FRÉQUENTATION DES SALLES	
LIEU	NOMBRE
Édifice Saint-Sulpice : livres et ouvrages de référence	832
Édifice Aegidius-Fauteux : revues, journaux et publications gouvernementales	877
Édifice de la rue Holt : collections spéciales et archives privées	156
<b>TOTAL</b>	<b>1 865</b>

PRÊTS INTERNES		
TYPES DE DOCUMENT	TITRES	UNITÉS PHYSIQUES
Livres	1 359	1 492
Ouvrages de référence		8 928
Revue	346	787
Journaux	2 405	4 228
Publications gouvernementales québécoises	127	1 166
canadiennes	25	57
Microformes	1 330	3 002
Livres anciens et feuilles volantes	52	68
Livres d'artistes, ouvrages de bibliophilie et estampes	102	102
Documents cartographiques	383	922
Photographies <sup>1</sup>	8	212
Archives privées <sup>1</sup>	400	1 829
Cartes et plans		
Musique imprimée et enregistrements sonores	51	53
Affiches et iconographies doc.	0	0
Cartes postales	20	20
Programmes de spectacle	0	0
Documents électroniques	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 608</b>	<b>22 866</b>

STATISTIQUES DE TRAITEMENT					
Banque de données Iris <sup>2</sup>		Traitement sommaire <sup>3</sup>		Traitement complet <sup>4</sup>	
Notices créées	0	Nombre de fonds	0	Nombre de fonds	0
Notices mises à jours	0	Mètres linéaires	0	Mètres linéaires	0

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE RÉFÉRENCES				
LIEU	SUR PLACE	PAR TÉLÉPHONE	PAR ÉCRIT	TOTAL
Édifice Saint-Sulpice : livres et ouvrages de référence	265	434	496	1 195
Édifice Aegidius- Fauteux : revues, journaux et publications gouvernementales	418	378	16	812
Édifice de la rue Holt : collections spéciales	134	82	52	268
archives privées	23	20	3	46
Sous-total	157	102	55	314
<b>TOTAL</b>	<b>840</b>	<b>914</b>	<b>567</b>	<b>2 321</b>

1 Les unités physiques pour les archives et les photographies peuvent comprendre des boîtes, des dossiers ou des documents.

2 Dans la banque de données Iris, on retrouve une description de chacun des fonds ou collections sous forme de notice signalétique.

3 Traitement sommaire signifie que les documents ont fait l'objet d'un tri, d'un classement sommaire et d'une brève description.

4 Traitement complet signifie que les documents ont fait l'objet d'un tri, d'un classement définitif, d'une description selon les règles de description des documents d'archives et d'une indexation avec contrôle d'autorité.

<b>DEMANDE DE PRÊTS ET D'EMPRUNTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES</b>			
TERRITOIRES	PRÊTS	EMPRUNTS	TOTAL
Région de Montréal	41	2	43
Province de Québec (à l'exception de Montréal)	127	0	127
Province de l'Ontario	12	1	13
Autres provinces canadiennes	16	0	16
États-Unis	2	0	2
Autres pays	5	0	5
<b>TOTAL</b>	<b>203</b>	<b>3</b>	<b>206</b>

<b>PRÊTS ET EMPRUNTS SATISFAITS</b>			
	DOCUMENTS ORIGINAUX	PHOTOCOPIES ET MICROFORMES	TOTAL
Prêts Monographies	74	11	85
Prêts Publications en série	15	55	70
<b>Total prêts</b>	<b>89</b>	<b>66</b>	<b>155</b>
Emprunts	3	2	5
<b>TOTAL prêts et emprunts</b>	<b>92</b>	<b>68</b>	<b>160</b>

<b>DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DIFFUSION. ÉTAT DES COLLECTIONS AU 31 MARS 2002<sup>1</sup></b>		
RESSOURCES DOCUMENTAIRES	NOMBRE DE TITRE	NOMBRE D'UNITÉS MATÉRIELLES
<b>Livres et brochures</b>		
Édition québécoise et relative	199 374	227 584
Éditions étrangères	52 715	67 866
Fonds Saint-Sulpice	68 124	91 117
<b>Publications en série</b>		
Imprimés		
Revue	16 695	457 003
Journaux	256	13 793
Annuels	14 428	38 964
Fonds St-Sulpice	122	10 448
Publications gouvernementales québécoises	53 710	138 014 <sup>2</sup>
Publications gouvernementales canadiennes	19 679	91 001
Publications pré-confédératives	1222	126 <sup>2</sup>
Microfiches	-	2 394
Microfilms	-	18 688
Livres d'artistes et ouvrages de la bibliophilie	1 045	1 045
Partitions musicales	6 638	6 709
<b>Enregistrements sonores</b>		
Cassettes audio	1 955	2 053
Disques compacts	4 497	4 534
Disques vinyle	5 244	5 254
Documents électroniques	1 722	2 631
<b>Documents iconographiques</b>		
Affiches	4 355	4 674
Cartes postales	- <sup>3</sup>	3 178
Estampes	7 465	8 608
Reproductions d'œuvres d'art	621	621

1 La majorité des statistiques concernant le nombre de titres sont tirées de la banque de données Iris alors que les unités matérielles ont été comptées par le système informatique ou manuellement. Ces statistiques reflètent exactement l'état des collections de prêt et de référence au 31 mars 2002.

2 Nombre inférieur à l'an dernier en raison du retrait des exemplaires uniques de la collection de diffusion.

3 La base de données Iris ne contient pas les informations relatives à la diffusion pour ce qui est du nombre de titres pour les collections datant d'avant 1991.



## STATISTIQUES RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE CONSERVATION DES COLLECTIONS

Les tableaux qui suivent présentent les statistiques relatives aux acquisitions, au traitement documentaire, à la consultation des collections spéciales et des archives privées, ainsi qu'à la sauvegarde des collections, pour la période du 4 au 31 mars 2002, à la Direction générale de la conservation. Cette période relativement courte, qui a suivi le regroupement de la GBQ et de la BNQ, n'appelle aucune interprétation des données, qui peuvent cependant être consolidées avec celles de l'ancienne BNQ, dont le rapport se termine au 3 mars 2002. Dans le rapport annuel de l'année prochaine, les chiffres consolidés pour 2001-2002 constitueront la période de référence antérieure pour la comparaison des données.

<b>ABONNEMENTS COURANTS AU 31 MARS 2002<sup>1</sup></b>			
	DÉPÔT LÉGAL	ACHATS	DONS ET ÉCHANGES
Ressources documentaires			
Publications en série			
Imprimés			
Revue	4 715	0	0
Journaux	959	0	0
Annuels	6 425	0	0
Microdocuments	190	0	0
Documents électroniques	68	0	0
<b>Nombre total</b> d'abonnements courants selon l'année de référence et le mode d'acquisition	12 357	0	0

1 Les abonnements courants ne peuvent être séparés pour un mois. Il s'agit d'un état de collection à une date donnée.

<b>DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONSERVATION. ACQUISITIONS</b>			
	DÉPÔT LÉGAL	ACHATS	DONS ET ÉCHANGES
<b>RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>			
<b>Livres et brochures</b>	908	129	511
Imprimés	897	125	511
Microdocument	0	4	0
Documents électroniques	11	0	0
Publications diffusées sur Internet	0	0	0
<b>Publications en série</b>	66	618	35
Imprimés	64	617	35
Reuves	43	0	0
Journaux	3	0	0
Annuels	18	0	0
Autres documents			
Microdocuments	0	1	0
Documents électroniques	2	0	0
Publications diffusées sur Internet	0	0	0
<b>Livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie</b>	8	0	0
<b>Albums d'estampes</b>	1	0	0
<b>Reliures d'art</b>	N.S.	0	0
<b>Livres anciens</b>	N.S.	2	0
<b>Cartes géographiques</b>			
Imprimés	0	0	0
Microdocuments	0	0	0
<b>Partitions musicales</b>	12	0	0
<b>Enregistrements sonores</b>	127	4	0
<b>Documents iconographiques</b>	564	141	612
Affiches	174	0	65
Cartes postales	273	141	57
Estampes	106	0	490
Reproductions d'œuvres d'art	11	0	0
<b>Fonds d'archives privées</b>	N.S.		

N.S. Non soumis au dépôt légal

<b>SAUVEGARDE DES COLLECTIONS</b>	
<b>PRÉSERVATION</b>	
Préparation matérielle	1 210
Préservation	376
Réparations mineures	330
Réparations majeures	12
Reliures à la BNQ	0
Reliures à l'extérieur	76
Évaluation	14
Emballage	83
Désacidification	0
<b>RESTAURATION</b>	
Nettoyage	49 hres
Adhésif	6 hres
Dos acide	0 hres
Lavage	0 hres
Préparation de solution	2,5 hres
Marouflage	0 hres
Réparation	48 hres
Aplatissage	8 hres
Boîtes et mylarisation	9 hres
Expertise et évaluation	7,5 hres
<b>MICROPHOTOGRAPHIE</b>	
Préparation matérielle	18 934 pages
Prises de vues	6 550 clichés
Développement	9 bobines
Duplication	0 bobines
	0 microfiches
<b>MICROFILMAGE DE L'EXEMPLAIRE UNIQUE</b>	
Livres	12 titres

## **PHOTOGRAPHIE**

Prises de vue	360
Films sensibilisés <sup>1</sup>	7
Films développés en noir et blanc <sup>1</sup>	0
Épreuves <sup>2</sup>	35
Images numérisées	
Images balayées (scannées)	26
Images gravées	307
Impressions	21
Produits finis	
Photographies noir et blanc	27
Photographies en couleurs	0
Fac-similés noir et blanc	0
Copies laser en couleurs	85
Diapositives	4
Images numériques	466
Disques compacts	12

## **VENTES**

La plupart des produits de ce secteur sont vendus à la clientèle. Les recettes et la valeur ajoutée dans les collections de la Bibliothèque nationale du Québec se chiffrent comme suit :

Recettes et valeur ajoutée	1 765 \$
----------------------------	----------

1 Comprend des films en feuilles et en rouleaux en noir et blanc et en couleurs.

2 Comprend des photographies en noir et blanc, fac-similés en noir et blanc, copies laser en couleurs et diapositives.

<b>MAGASINS</b>	
<b>Services</b>	
Référence (titres)	20
Prêts (titres)	539
Photocopies des brochures en exemplaire unique (titres)	24
Inventaire permanent (titres)	0
<b>Ajouts</b>	
Publications en série du gouvernement du Québec	3 149
Revue	2 555
Annuaire	125
Journal	1 784
Livres et brochures (privés et publics)	1 191
Mises à jour	57
Affiches	40
Estampes	191
Reproductions d'œuvres d'art	2
Cartes postales	22
Cassettes	3
Disques compacts	112
Documents électroniques	35
Microfiches	21
Microfilms	1
Microsillons	60
78 tours	1
45 tours	0

<b>NOMBRE DE TITRES TRAITÉS</b>	
CATÉGORIES DE DOCUMENTS	NOMBRE
Monographies courantes	627
Monographies rétrospectives	79
Monographies étrangères	96
Publications gouvernementales québécoises (OFF)	149
Publications gouvernementales fédérales (COF)	37
Microformes	29
Publications en série	64
Documents cartographiques	34
Musique imprimée	18
Enregistrements sonores	286
Estampes	96
Reproductions d'œuvres d'art	2
Affiches	78
Documents électroniques sur support	37
Documents électroniques en ligne	–
<b>TOTAL</b>	<b>1 632</b>

<b>NOTICES D'AUTORITÉ ET MISES À JOUR</b>	
Création de notices d'autorité	682
Mise à jour de dossiers d'autorité de noms géographiques	72
Mise à jour de notices de monographies et de musique imprimée	724
Mise à jour des notices d'enregistrements sonores	–
Version en ligne de monographies gouvernementales	–
Mise à jour de dossiers de publications en série ayant cessé de paraître	21
Élimination de dossiers d'autorité de vedettes-matière	2
Saisie des états de collection de publications en série	–

<b>PROGRAMME CIP</b>	
Demandes reçues	146
Éditeurs participants	57
Nouveaux éditeurs participants	5

<b>ÉTAT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC. AU 31 MARS 2002<sup>1</sup></b>		
<b>RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>	<b>NOMBRE DE TITRES</b>	<b>NOMBRE D'UNITÉS MATÉRIELLES</b>
Livres et brochures		
Éditions québécoises et relatives	231 428	478 984
Éditions étrangères	52 715	67 866
Fonds Saint-Sulpice	68 124	91 117
Livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie	2 117	3 354
Livres anciens	6 932	12 906
Iconographies documentaires	768	768
Collection feuilles volantes	279	279
Publications gouvernementales québécoises	61 523	336 475
Publications gouvernementales canadiennes	19 679	91 001
Publications pré-confédératives	771	874
Publications en série		
Imprimés		
Revue	16 695	1 112 666
Journaux	4 931	1 142 943
Annuels	14 428	87 836
Fonds Saint-Sulpice	122	10 448
Microfiches	65 131	350 549
Microfilms	2 746	55 822
Documents électroniques	1 785	4 942
Partitions musicales	96 569	103 430
Enregistrements sonores		
Cassettes audio	2 454	4 628
Disques compacts	4 916	9 472
Disques vinyles	10 216	15 504
Documents cartographiques		
Cartes (monogr. et en série)	5 340	80 060
Atlas	1 387	2 308
Microfiches	6 804	11 684
Documents iconographiques		
Affiches	9 305	14 383
Cartes postales	n/d <sup>2</sup>	55 275
Estampes	17 917	27 744
Reproductions d'œuvres d'art	679	1 300
Fonds d'archives privées	473	981,28 m.l. <sup>3</sup>
Photographies	n/d <sup>2</sup>	33 797
Ressources électroniques sur Internet	762	—
<b>TOTAL</b>	<b>706 996<sup>4</sup></b>	<b>4 208 415<sup>5</sup></b>

1 La majorité des statistiques concernant le nombre de titres sont tirées de la banque de données Iris alors que les unités matérielles ont été comptées manuellement. Ces statistiques reflètent exactement l'état des collections de la BNQ au 31 mars 2002.

2 La base de données Iris ne contient pas les informations relatives pour ce qui est du nombre de titres.

3 Mètres linéaires

4 La baisse du nombre de titres cette année, par rapport à l'année dernière, s'explique par le fait qu'il y a eu un rajustement du dénombrement des cartes géographiques.

5 Le nombre d'unités matérielles de fonds d'archives privées n'est pas inclus dans le total.

## LA CONSTRUCTION ET LE CONCOURS DE DESIGN

L'exercice 2001-2002 a été marqué par plusieurs projets entrepris, poursuivis et dans certains cas menés à terme au cours de l'année par le Bureau de la planification et de la gestion du projet de construction. Ce fut d'abord le début des travaux de l'édifice de diffusion de la Grande Bibliothèque, boulevard De Maisonneuve à Montréal.

La démolition du Palais du commerce a été effectuée de juin à novembre 2001 par la firme Entreprises de construction Panzini inc. Puis, en décembre 2001, l'inauguration des travaux de construction en présence du premier ministre du Québec, monsieur Bernard Landry, et de son prédécesseur, monsieur Lucien Bouchard, a donné le coup d'envoi à l'excavation du site et à l'érection des fondations et du stationnement. Les travaux ont été confiés à la compagnie Hervé Pomerleau inc. et seront terminés en septembre 2002.

Parallèlement, le Bureau a coordonné la réalisation des plans et devis pour l'étape du lot 3, celui de la construction de l'édifice. À cet égard, il a soumis au conseil d'administration, les plans et devis préliminaires du projet à la séance du 19 juin 2001 et ils ont été entérinés. Pour compléter la planification et les plans et devis, plusieurs études ont été réalisées sur les sujets suivants :

- l'environnement des sols ;
- les composantes archéologiques du site ;
- la sécurité des lieux ;
- la salle d'exposition, l'auditorium, le café-restaurant.

Des ententes avec des organismes publics ont été ratifiées. Lors d'une audience publique, la Commission de développement urbain de la Ville de Montréal a autorisé unanimement le projet après présentation par les fonctionnaires de la Ville et à la suite des rapports favorables de la Commission Viger. Une convention avec la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal est intervenue pour le raccordement de l'édifice de la Grande Bibliothèque à la station de métro Berri-UQAM. Une entente avec la Commission des services électriques de la Ville de Montréal a permis de repérer les conduits souterrains afin de permettre l'excavation du site.



1. François Panzini, président, Entreprises de construction Panzini inc. et Lise Bissonnette.
2. Diane Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, Bernard Landry, premier ministre et Lise Bissonnette.
3. Jean Roy, Pierre Pomerleau, président-directeur général, Hervé Pomerleau inc. Lise Bissonnette et Bernard St-Louis, premier vice-président construction, Hervé Pomerleau inc.

Afin d'assurer une intégration harmonieuse au quartier, le Bureau de la planification et de la gestion du projet de construction a présenté l'évolution du projet aux organismes du quartier en mai 2001. En juillet de la même année, une conférence de presse portant sur les travaux de démolition a permis d'informer les futurs usagers du début des travaux sur le site et de l'échéancier envisagé pour les différentes étapes de la construction de la Grande Bibliothèque.



1

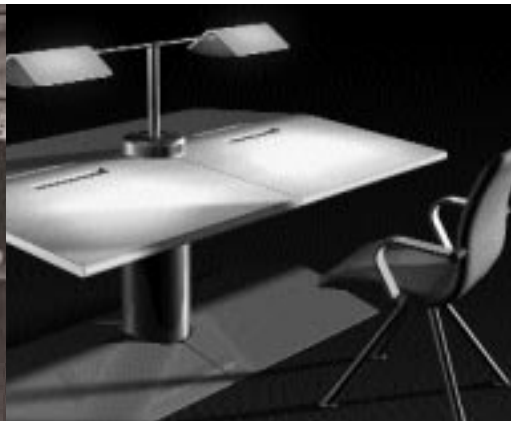
### Le concours de design

Le Bureau a coordonné l'organisation et la tenue d'un concours de design de mobilier en deux étapes, échelonnés sur six mois afin de doter la Grande Bibliothèque de meubles emblématiques, fonctionnels et esthétiques, intégrés à l'architecture du bâtiment. La table, la chaise et la lampe de lecture ont ainsi été mis en concours. Cinq finalistes ont été retenus parmi les 25 inscriptions reçues, dont 16 se sont avérées conformes au règlement du concours. Le jury était formé de :

- Lise Bissonnette, présidente-directrice générale de la Grande bibliothèque du Québec ;
- Jacques Coutu, designer industriel, professeur au Département de design de l'Université du Québec à Montréal ;
- Marie-Josée Lacroix, commissionnaire au design de la Ville de Montréal ;
- Yvon-André Lacroix, directeur général de la bibliothéconomie de la Grande bibliothèque du Québec ;
- Bernard Lamarre, président du conseil d'administration du Groupe Bellechasse Santé ;

1. Michel Dallaire, Lise Bissonnette et Bernard Lamarre.
2. Albert Leclerc, Richard Martel, John Patkau, Lise Bissonnette, Yvon-André Lacroix, Marie-Josée Lacroix, Bernard Lamarre, Mary Jane Long, et Jacques Coutu.

Lampé le jour



2

- Albert Leclerc, directeur de l'École de design industriel de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal ;
- Mary Jane Long, architecte spécialisée en bibliothèque, directrice de Long & Kentish Architects, Londres ;
- Richard Martel, designer d'intérieur chez BCS + M architectes et designers, Chicoutimi ;
- John Patkau, architecte, Patkau/Croft-Pelletier, architectes du bâtiment de la Grande Bibliothèque.

Les finalistes ont été :

- DIBIS inc. en collaboration avec Design + Communication inc. ;
- Godbout, Plante, Alavanthian enr. ;
- HippoDesign inc. ;
- Michel Dallaire Design Industriel inc. ;
- Morelli & Sportes.

Michel Dallaire Design Industriel inc. a été le lauréat du concours. Les principales raisons qui ont motivé le jury à retenir cette firme sont l'élégance du projet, la discrétion, la cohérence et l'harmonisation qui allient tradition et modernité d'une façon remarquable. Ce projet révèle des qualités fonctionnelles et formelles qui répondent bien aux besoins de

la Grande Bibliothèque et qui sont en accord avec la qualité de son architecture. Le repose-pied et le plan incliné de la table confèrent à ce mobilier des qualités ergonomiques supérieures. Une chaise solide et confortable, des plans de travail flexibles, sans encombrement, qui évoquent le lutrin, de même qu'un éclairage doux correspondent bien aux besoins fonctionnels des utilisateurs et sauront créer un climat intérieur unique.

De concert avec les architectes, le Bureau a élaboré une proposition du programme d'intégration des arts à l'architecture dont le concours national, supervisé par le ministère de la Culture et des Communications, sera lancé au cours du prochain exercice financier.

### Une meilleure concertation

Afin d'assurer une saine gestion du projet de construction, actuellement dans sa phase de réalisation, plusieurs directions de la GBQ y ont été associées sur une base régulière dont les directions de l'administration et des services internes, des affaires juridiques, des com-



munications, des technologies de l'information et des télécommunications et de la bibliothéconomie. À ce jour, le comité consultatif du conseil d'administration sur la construction ainsi que le comité de suivi de la construction du ministère de la Culture et des Communications ont été associés à toutes les étapes importantes du projet.

Afin d'assurer le respect du budget et de l'échéancier, le Bureau de la planification et de la gestion du projet de construction a procédé à une analyse de la valeur du projet dans le but d'optimiser le choix des composantes. De même, une évaluation du coût du projet a été réalisée par la firme Leroux, Chauhan, Ouimet et associés, experts-conseils en développement de projets et immobilisations.

Au cours du prochain exercice financier, une dernière évaluation des coûts et un échéancier détaillé seront élaborés avant de lancer l'appel d'offres du dernier lot, celui de la construction, qui sera de loin le plus important pour l'ampleur des travaux et son impact financier.



## LE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE

La Direction de l'informatique et des télécommunications a poursuivi les activités de planification et de sélection des principaux systèmes informatiques nécessaires au projet de la Grande Bibliothèque, tout en intégrant progressivement les activités informatiques courantes de l'ancienne BNQ. Le développement et la documentation des processus d'affaires ont constitué un outil important pour assurer et partager une même compréhension du fonctionnement de l'organisation, mais surtout pour valider l'adéquation de l'architecture fonctionnelle des systèmes d'information aux besoins définis par les différentes directions.

La Direction a réalisé avec les principales directions, toutes les étapes du processus ainsi que les deux principaux cahiers des charges, avant de procéder à l'acquisition d'un système intégré de gestion administrative et d'un système intégré de gestion documentaire. Au 31 mars 2002, ce dernier est actuellement en processus de sélection. La Direction a également entrepris l'analyse des autres systèmes nécessaires au projet de la Grande Bibliothèque (CRM, Intranet, audiovisuel, portail Internet).

### ◆ **Gérer le quotidien en construisant l'avenir avec la Bibliothèque nationale du Québec**

Au cours de l'exercice 2001-2002, la Direction de l'informatique et des télécommunications a développé et regroupé les deux sites Internet de la BNQ et de la GBQ ainsi que la messagerie électronique. Elle a procédé à la normalisation de l'environnement sous *Windows 2000*. Elle a amorcé la mise en place d'une infrastructure plus sécuritaire et performante – incluant la sécurisation de locaux, et des réseaux – et de liens de télécommunications plus rapides. Depuis le 4 mars 2002, la Direction a débuté la normalisation de l'environnement bureautique. Cette normalisation touche les postes de travail, les serveurs, les logiciels, la formation du personnel et les procédures de travail.

Au niveau des systèmes d'information, la Direction a procédé à l'installation d'un système temporaire de gestion documentaire afin de soutenir les activités nécessaires à l'élaboration de la future collection de prêt et de référence.

Le regroupement avec la Bibliothèque nationale du Québec a considérablement élargi les activités de support et d'exploitation de la Direction. Elle a dû maintenir l'ensemble des systèmes d'information lié au mandat de conservation de la BNQ tout en assurant les activités informatiques de mise en place des futurs systèmes nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque.

Le regroupement des deux institutions impliquera beaucoup de travaux d'intégration et de normalisation. À terme, ces travaux permettront à l'ensemble du personnel de partager et de communiquer l'information de façon optimale.

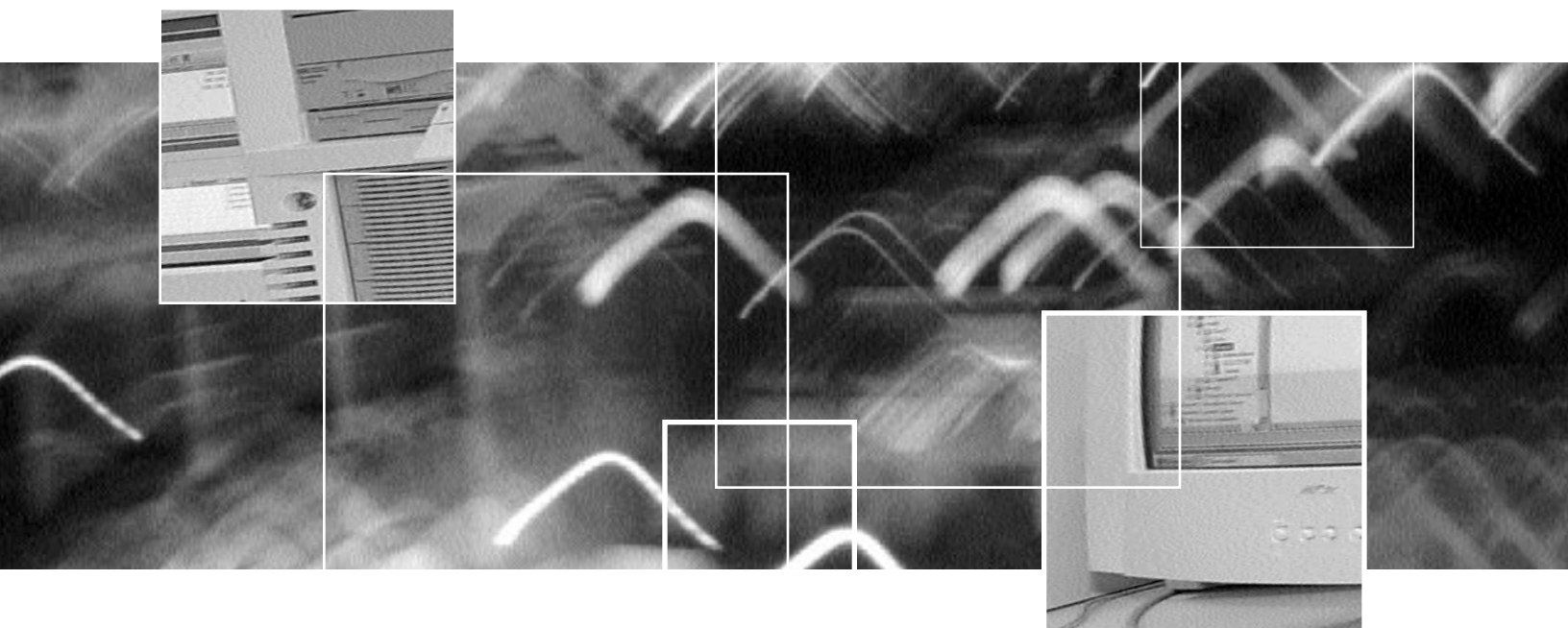
Afin de satisfaire un nombre toujours grandissant d'utilisateurs, l'exploitation des systèmes a été centralisée à l'édifice de la rue Holt à Montréal. La Direction y a installé un lien rapide de fibre optique avec les locaux de la rue d'Iberville. Le déménagement des employés des rues Rachel et Sherbrooke dans les locaux des rues Holt et d'Iberville, a nécessité une mobilisation sans précédent de l'équipe informatique pour réaliser le transfert afin d'assurer et de maintenir l'intégrité des services.



### **Une nouvelle équipe**

Afin d'assurer le succès du regroupement des deux organisations et de remplir sa nouvelle mission, la Direction a procédé à une restructuration majeure de l'équipe informatique. La nouvelle structure s'articule autour de trois directions spécialisées : exploitation, système d'information et projets spéciaux. La fusion avec la BNQ a permis à la Direction de bénéficier de l'expertise et du savoir-faire d'une équipe rodée maîtrisant parfaitement le domaine de la bibliothéconomie. La Direction a aussi embauché plusieurs personnes clés, nécessaires à la mise en place des futurs systèmes.

L'exercice 2002-2003 sera une période déterminante pour la mise en place des systèmes d'information. La plupart des travaux portant sur l'implantation des grands systèmes d'opération informatique commenceront au cours du prochain exercice financier. Ces travaux nécessiteront des efforts soutenus de tous les membres de la nouvelle équipe informatique.



## LE DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL



L'exercice financier 2001-2002 a permis de procéder à des activités de recherche, à conclure de nouveaux partenariats et à tenir des activités pour le grand public et les professionnels du milieu du livre et de la lecture.

Jérôme Robert, éditeur, Éditions Analogies, Derrick de Kerckhove, directeur, Université de Toronto et Hervé Fisher, titulaire de la chaire Daniel Langlois, Université Concordia.

### ◆ De la recherche au développement

Une vaste recherche a fourni des pistes de travail au comité scientifique mis sur pied en prévision de l'exposition d'ouverture de la Grande Bibliothèque. Ces orientations ont conduit au choix d'un concept d'exposition dont la préparation se poursuivra au cours du prochain exercice financier. Des recherches sur l'évolution du livre électronique ont permis d'élaborer un contenu à caractère scientifique pour les bibliothécaires et enseignants, réunis le temps d'un colloque. Des rencontres et échanges ont mené à la consolidation et à la mise en place de nouveaux partenariats avec, respectivement, la Société pour la promotion de la science et de la technologie et l'Institut de coopération et d'éducation pour les adultes. La GBQ a présenté un symposium avec le premier et prépare avec le second, la Semaine québécoise des adultes en formation, qui se tiendra à l'automne 2002.

En effet, la GBQ et la Société pour la promotion de la science et de la technologie ont travaillé conjointement à la tenue d'un symposium sur la promotion de la science dans le réseau public du livre. La GBQ a préparé, dans le cadre de ce symposium, une journée de réflexion portant sur «Les futurs possibles du livre», et ses formats électroniques. Il a permis de réunir des experts québécois et français. Derrick de Kerckhove, directeur de la Chaire MacLuhan à l'Université de Toronto y a prononcé une conférence publique. Le symposium et le colloque faisaient partie de la Saison de la France au Québec qui s'est déroulée en novembre 2001. Les actes de ces rencontres sont disponibles sur le site Internet de la nouvelle BNQ.

### ◆ Exposition des résultats du concours de design de mobilier

À la suite de la tenue du concours de design de mobilier, la Grande bibliothèque du Québec a présenté les esquisses des finalistes du concours dans le cadre du Festival Montréal en lumière. Cette collaboration avec L'Équipe Spectra et la Société de la Place des Arts a permis, pendant deux semaines, de présenter au public l'ampleur des défis auxquels étaient confrontés les participants au concours. Les 35 000 personnes qui ont circulé quotidiennement dans le corridor des Pas perdus de la Place des Arts ont pu admirer les croquis originaux ayant mené à la création des concepts proposés par les finalistes et se sont familiarisés avec la proposition du lauréat, Michel Dallaire Design Industriel inc. L'exposition est également inscrite en 2002 aux programmes du Salon du livre de Québec et du Salon international de design d'intérieur de Montréal.

Le regroupement récent de la GBQ et de la BNQ ouvre une toute nouvelle orientation pour le développement institutionnel. Nouvelle institution culturelle québécoise, la nouvelle BNQ deviendra à terme une des plus importantes institutions culturelles au Québec, tant par ses budgets que ses effectifs. De la réunion dans une même institution des missions de conservation et de diffusion naîtront de nouveaux mandats pour la Direction du développement institutionnel. Le prochain exercice financier sera l'occasion d'en préciser la portée et d'élargir les partenariats.

1. Morelli Sportes.
2. Godbout, Plante, Alavanthian enr.
3. Michel Dallaire Design Industriel inc.
4. HippoDesign inc.
5. DIBIS inc. en collaboration avec Design + Communication inc.



## LES COMMUNICATIONS ET LES RELATIONS PUBLIQUES

Les travaux en matière de communications pour l'année qui se termine au 31 mars 2002 ont permis d'informer le grand public à chaque étape marquante du développement du projet de construction, de participer à la promotion du livre et de la lecture au Québec, de poursuivre le dialogue et les discussions avec les organismes du quartier d'accueil de la Grande Bibliothèque et de préparer la naissance de la nouvelle institution.

### ◆ Informer le grand public

Afin d'informer le grand public des étapes charnières du développement du projet, nous avons tenu quatre conférences de presse au cours de l'année. Le 12 juillet 2001, la présidente-directrice générale, madame Lise Bissonnette, annonçait le début des travaux de démolition du Palais du commerce et présentait, pour la première fois, les esquisses du nouvel édifice après que des modifications mineures aient été apportées au concept original.



1

Le 17 septembre 2001, la ministre d'État à la Culture et aux Communications, madame Diane Lemieux, lançait le concours de design de mobilier. Cette annonce a été suivie de l'envoi massif d'un dépliant d'information à tous les designers d'intérieurs, designers industriels et aux membres de l'Association des fabricants de meubles, qui ont ainsi pu s'inscrire au concours. Les journaux nationaux et régionaux ont également fait paraître une série de publicités visant à recruter la meilleure équipe québécoise de designers.

Le 3 décembre 2001 avait lieu l'inauguration des travaux de construction. L'événement a réuni plus de 300 invités, dignitaires, députés, employés de la BNQ et de la GBQ et représentants d'organismes partenaires. Le premier ministre du Québec, monsieur Bernard Landry, madame Diane Lemieux, et la présidente-directrice générale de la GBQ, madame Lise Bissonnette, ont présidé les cérémonies.

Le 30 janvier 2002, le président du jury du concours de design de mobilier, monsieur Bernard Lamarre, et madame Lise Bissonnette dévoilaient en conférence de presse le lauréat du concours, Michel Dallaire Design Industriel inc. Le même jour, la GBQ présentait, lors d'une réception avec le milieu du design, les esquisses des cinq équipes finalistes.

### **Promouvoir le livre, la lecture, la bibliothèque**



2

1. Journées de la culture 2001. Installation de la palissade du chantier de construction de la Grande Bibliothèque.

2. Semaine des bibliothèques publiques 2001. Lancement des activités en présence de Denis Boisvert, président, Association des bibliothèques publiques, Denise Larouche, responsable de la culture, comité exécutif de la Ville de Montréal, Marcel Bouchard, directeur général, C.R.S.B.P. des Laurentides, Manon Blanchet, députée de Crémazie, Lise Bissonnette et la porte-parole, Joe Bocan.



Salons du livre 2001,  
Québec et Montréal.

◆ La Grande bibliothèque du Québec a participé à quatre Salons du livre au cours de la dernière année : Montréal, Québec, Trois-Rivières et Saguenay. Entre le 4 et le 31 mars 2002, la nouvelle BNQ a participé au Salon du livre de l'Outaouais. Dans le cas des salons de Trois-Rivières et du Saguenay, il s'agissait d'une première participation. La GBQ y a rencontré les lecteurs, présenté le projet en construction avec maquette et dessins à l'appui. Un constat s'en dégage : les Québécois, d'où qu'ils proviennent, apprécient le projet et son envergure.

La GBQ s'est également inscrite pour la première fois au programme des activités de la Journée mondiale du livre qui célèbre chaque année le livre en associant celui-ci à la rose. En présence du porte-parole de la journée, monsieur Dany Laferrière, écrivain, et de madame Bissonnette, des dépliant d'information sur la GBQ et quelque 500 roses ont été distribués aux passants de la station de métro Berri-UQAM.

Les Journées de la culture en septembre 2001 ont également représenté une première pour la GBQ. L'activité « Créations sur palissades » a été à l'origine d'une collaboration entre la GBQ, l'Union des écrivains et écrivaines du Québec et le Café Graffiti. Des artistes en arts visuels, des écrivains et des graffiteurs se sont appropriés les palissades entourant le site de construction et y ont projeté leur art. Deux artistes peintres, messieurs Siloë Leduc et Jonathan Plante, ont procédé à l'installation de la palissade haute de 8 pieds et longue de 150 pieds illustrant dans une organisation picturale élaborée, des détails de l'architecture du bâtiment et des textes d'écrivains.

Une dizaine de graffiteurs ont réalisé une murale inspirée de la bande dessinée, de la lecture, de la poésie ou de la bibliothèque publique, tout en signant leur travail de leur typographie distinctive.

Dans une ambiance festive et de décors inusités, des écrivains invitaient les passants à célébrer la richesse de la littérature québécoise. Des lectures d'extraits de leurs œuvres, des échanges avec le public et des jeux de créations littéraires ponctuaient l'espace de la Place Paul-Émile-Borduas pendant que des dessinateurs reproduisaient sur une portion de la palissade de l'avenue Savoie des textes de grands poètes d'ici.

Du 14 au 20 octobre 2001 s'est déroulé la Semaine des bibliothèques publiques qui a pour but de promouvoir les bibliothèques publiques et d'en accroître la fréquentation. Elle est aussi l'occasion de rappeler que les bibliothèques publiques sont un bien collectif que l'on peut fréquenter en toute convivialité. Depuis trois ans, la directrice des communications est membre du comité organisateur de la Semaine et participe activement à l'élaboration des orientations, des activités et des stratégies médias. Cette collaboration heureuse s'ajoute au soutien financier annuel versé par la GBQ à l'organisation de cette Semaine. L'édition 2001 a permis d'étendre le programme « Une naissance, un livre » à l'ensemble du Québec et d'en faire la promotion dans la plupart des régions grâce à une porte-parole enthousiaste, madame Joe Bocan.

Par ailleurs, la collaboration étroite entre les bibliothécaires du Québec et la GBQ dans le cadre du projet *BREF* a permis de lancer ce dernier au congrès de l'ASTED. L'information a été relayée aux internautes par les chroniqueurs Web, les journalistes spécialisés, les bibliothèques et la chaîne du livre en général. Cela a valu à *BREF* le titre de meilleure ressource Web dans le *Guide Internet* de février-mars 2002 (vol. 6, n° 4).



1



2

### ◆ **Liens avec le quartier**

Les liens étroits avec la Table d'aménagement du Centre-Sud ont pris la forme d'une participation active aux travaux du comité de travail sur l'aménagement des abords de la Grande Bibliothèque. Des échanges fréquents d'information ont eu lieu avec les membres du comité sur les projets de la Ville de Montréal de réaménager la rue Berri et sa piste cyclable et l'avenue Savoie. Les membres du comité ont constamment été informés du déroulement des travaux de construction de l'édifice.

La Direction a également participé à la mise sur pied de l'organisme « Voies culturelles des Faubourgs » qui vise à réunir dans un même organisme les partenaires culturels du Quartier Latin et du Centre-Sud dans le but d'offrir un produit culturel unifié.

### ◆ **Préparer la naissance d'une nouvelle institution**

Le mois de mars 2002 a vu la concrétisation du regroupement de la BNQ et de la GBQ. Préalablement, certaines équipes de travail ont été étroitement associées afin de procéder à la création du nouveau site Internet de la BNQ, mis en ligne le jour de l'entrée en vigueur de la *Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives* (2001, c.11). La création du site a nécessité, au cours des six mois précédents, un travail de recherche, de conception, d'élaboration, d'essais et d'échanges étroits d'information entre les équipes de communication et d'informatique des deux institutions.

Par ailleurs, du matériel d'information sur la fusion a été produit et distribué aux usagers et partenaires de la BNQ. Signets, dépliants, communiqués, nouveau site Internet ont ainsi appuyé la naissance de la nouvelle institution.

1. Journée de la culture 2001  
Place Paul-Émile Borduas.

2. Journée mondiale du livre  
2001.

## L'ADMINISTRATION ET LES POLITIQUES GÉNÉRALES

L'année financière 2001-2002 a été très mouvementée au plan administratif. Les activités de développement se sont intensifiées pour préparer l'ouverture de l'édifice de diffusion d'une part et réaliser la fusion administrative entre la Bibliothèque nationale du Québec et la Grande bibliothèque du Québec d'autre part.

Les états financiers reflètent la situation de la nouvelle BNQ au 31 mars 2002, à la suite de la fusion du 4 mars 2002. L'ancienne Bibliothèque nationale du Québec présente un rapport annuel distinct dans lequel sont présentés les états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 3 mars 2002. Le personnel, les collections, les actifs, les passifs, les surplus cumulés, les engagements financiers et les affaires courantes ont été transférés à la nouvelle Bibliothèque nationale le 4 mars 2002.

De 25 personnes, excluant le personnel affecté à la construction au 1<sup>er</sup> avril 2001, la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec est passée à 213 employés au 31 mars 2002. Non seulement la nouvelle Bibliothèque nationale a-t-elle vu son personnel augmenter de façon significative, mais son mandat, qui comprend le développement de l'édifice de diffusion, englobe désormais les opérations et le développement du mandat de conservation du patrimoine documentaire québécois.

### ◆ Préparation de l'ouverture de l'édifice de diffusion

Un premier décret gouvernemental a été émis en cours d'année autorisant des emprunts pour le lancement des grands projets de développement qui s'ajoutent au projet de construction dans le fonds des immobilisations, soit : 17,2 millions \$ pour l'acquisition de documents et 12,7 millions \$ pour le développement informatique. Un nouveau fonds a été créé pour le traitement documentaire des collections acquises ou prêtées à la suite de l'obtention d'un autre décret autorisant des emprunts jusqu'à 14,1 millions \$.

Tous ces projets ont engendré de nouveaux besoins de planification des ressources humaines, matérielles et financières. La GBQ comptait 25 employés au début de l'exercice financier. Les effectifs affectés aux différents projets de développement, reliés principalement à la bibliothéconomie et à l'informatique, sont passés à 83 au 31 mars 2002.

Nous avons procédé à la dotation, à la formation et à l'installation physique des postes de travail dans un nouvel espace capable d'accueillir le personnel jusqu'à l'ouverture du nouvel édifice. Nous avons fait appel à des expertises de pointe dans plusieurs domaines, notamment en bibliothéconomie, en construction, en administration et en informatique.

### ◆ Fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et de la Grande bibliothèque du Québec

Après l'adoption de la loi créant la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, la ministre d'État à la Culture et aux Communications, madame Diane Lemieux a créé un comité de mise en œuvre présidé par madame Lise Bissonnette et formé de représentants de la BNQ et de la GBQ. Son mandat était de donner suite à la loi sur la fusion et de préparer dans tous les détails le regroupement des deux institutions.

Un plan d'organisation administrative a été soumis pour approbation à la ministre, après quoi des offres formelles de poste dans la nouvelle institution ont été faites aux employés de l'ancienne Bibliothèque nationale du Québec. Différents instruments de communication ont été mis au point pour informer les employés des deux institutions et les préparer aux changements.

De plus, différents services ont graduellement mis en commun leurs expertises, notamment en informatique, en administration et en bibliothéconomie.

Au moment de l'entrée en vigueur de la loi, tout le personnel de l'ancienne BNQ avait répondu aux offres de postes. Au total, 102 des 108 employés permanents ont accepté le transfert dans la nouvelle institution, dont 6 cadres. La nouvelle Bibliothèque nationale du Québec a également respecté les contrats de 23 employés occasionnels.

#### ◆ **LES POLITIQUES GÉNÉRALES**

Diverses politiques ont été adoptées au cours de l'exercice 2001-2002 mais antérieur au 4 mars 2002, dont :

- la politique d'acquisition des ressources documentaires ;
- la politique d'immobilisation ;
- la politique générale de gestion des ressources humaines ;
- la politique de développement des ressources humaines ;
- le programme d'aide aux employés.

Dans les mois qui ont précédé le moment de l'entrée en vigueur de la loi de la fusion et afin que la nouvelle institution soit en fonctionnement dès cette date, le secrétariat général de la GBQ a procédé à une analyse et à une comparaison des politiques, réglementations et procédures des deux institutions en vue de les intégrer ou de les fusionner, de les maintenir ou de les mettre à jour.

Ainsi, les règlements du conseil d'administration ont été intégrés, de même que les politiques, réglementations ou règles concernant, entre autres, les ressources financières, informationnelles et matérielles. Au 31 mars 2002 la nouvelle BNQ n'a plus, par exemple, qu'une seule politique ou règlement de gestion financière, d'adjudication des contrats, de gestion documentaire, de sécurité informatique, de la langue française, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de droit d'auteur, d'immobilisation, de gestion des ressources humaines.

Là où aucune politique ou réglementation n'existait dans l'une ou l'autre institution, celle alors en vigueur au sein de l'organisme a été retenue, révisée et mise en application. Dans le respect des conventions collectives existantes, la politique ou réglementation applicable à un organisme non budgétaire, dont le personnel n'est pas nommé selon la *Loi sur la fonction publique*, a été privilégiée.

D'autres politiques et réglementations ont été intégrées ou adaptées après la fusion des deux institutions. Un cahier des politiques et réglementations sera imprimé et distribué aux membres du conseil d'administration et aux gestionnaires de la BNQ au cours des prochains mois.

#### ◆ **La politique linguistique**

Le comité permanent sur la politique linguistique de la GBQ a poursuivi ses travaux. La GBQ a continué de collaborer avec l'Office de la langue française et a apporté les corrections demandées par celle-ci à certains équipements informatiques et a déposé les rapports requis relativement au respect du français dans les technologies de l'information. La GBQ a également resserré son contrôle de vérification de la qualification des fournisseurs lors de l'attribution des contrats. La GBQ a obtenu son certificat de francisation.

À la suite de la fusion, la politique linguistique de la BNQ a été mise en place et un nouveau comité permanent sur la politique linguistique a été formé.



En font partie au 31 mars 2002 :

- Lise Bissonnette, présidente-directrice générale, présidente
- Ghislain Roussel, secrétaire général et directeur des affaires juridiques, secrétaire
- Danielle Chagnon, directrice des services à la clientèle
- France Delisle, directrice des ressources humaines
- Marthe Lawrence, directrice des communications et des relations publiques
- Réal Martineau, directeur de l'exploitation
- Suzanne Rousseau-Dubois, directrice du traitement documentaire de la collection patrimoniale

#### ◆ **La protection des renseignements personnels (PRP)**

La PRP fait partie intégrante des activités quotidiennes de la GBQ, du code d'éthique du personnel de l'institution et des pratiques contractuelles.

Le personnel affecté à la protection des renseignements personnels a continué à participer aux séances de formation offertes par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et tout nouvel employé de la GBQ a été sensibilisé au respect de la protection des renseignements personnels. De plus, les engagements pris par le passé prévalent toujours. La GBQ a produit sa déclaration annuelle relativement à la constitution de fichiers contenant des renseignements personnels.

Conformément à l'exigence du comité interministériel sur la PRP, la GBQ a procédé à un audit informationnel portant sur la protection des renseignements personnels en identifiant deux fichiers sur support papier et deux autres sur support informatique. L'audit a été effectué d'après les règles et formulaires fournis par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Il s'est déroulé au cours de l'hiver 2001 et le rapport a été déposé en mars 2002. Il a récemment été pris en considération par le comité sur la sécurité informatique, afin d'y donner suite. Quelques lacunes mineures y ont été relevées et seront corrigées sous peu. Des lignes directrices touchant la garde, la conservation et l'accès aux fichiers contenant des renseignements personnels ou confidentiels sont en voie de rédaction. Le tout sera ensuite soumis à l'approbation du comité de direction de la nouvelle BNQ.

La GBQ et la Ville de Montréal ont convenu d'un protocole d'entente traitant de la communication et de l'échange de renseignements personnels pour les abonnés de la Bibliothèque centrale de Montréal et futurs usagers de la Grande Bibliothèque. Cette dernière et les autorités municipales ont de plus convenu de rédiger un projet de mémoire pour avis ou recommandation de la Commission d'accès à l'information. Compte tenu du regroupement BNQ - GBQ et de la création de la nouvelle Ville de Montréal, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, ainsi que des modifications au réseau des bibliothèques de l'île de Montréal, ce dossier a connu des retards, mais le tout devrait être complété au cours du prochain exercice financier.

Depuis le 4 mars 2002, la *Politique sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels* de la BNQ a été mise en place. Les plans de classification et calendriers de conservation des deux institutions sont en voie d'être intégrés.

De plus, un nouveau comité sur la protection des renseignements personnels a été formé.

En font partie au 31 mars 2002 :

- Lise Bissonnette, présidente-directrice générale, présidente
- Ghislain Roussel, secrétaire général et directeur des affaires juridiques, secrétaire
- Manon Beauchemin, documentaliste, Secrétariat général
- Maureen Clapperton, directrice des acquisitions de la collection patrimoniale
- France Delisle, directrice des ressources humaines
- Yvon-André Lacroix, directeur général de la diffusion
- Isabelle Lafrance, avocate, Direction des affaires juridiques
- Suzie Levêque, directrice des ressources financières
- Robert St-Jean, directeur général des technologies de l'information et des télécommunications

Ce comité collabore étroitement avec le comité sur la sécurité informatique dont les membres sont :

- Lise Bissonnette, présidente-directrice générale, présidente
- Ghislain Roussel, secrétaire général et directeur des affaires juridiques, secrétaire
- Manon Beauchemin, documentaliste, Secrétariat général
- Steeve Fillion, analyste informatique en télécommunications et en sécurité, Direction de l'exploitation
- Monique Goyette, directrice générale de l'administration et des services internes
- Hélène Roussel, directrice des acquisitions et du traitement documentaire de la collection de prêt et de référence
- Robert St-Jean, directeur général des technologies de l'information et des télécommunications
- Richard Thouin, directeur de la sauvegarde des collections

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DU QUÉBEC AU 3 MARS 2001

- Lise Bissonnette, présidente-directrice générale
  - Réjean Savard, professeur, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal
  - Marc A. Boutet, coprésident et directeur général, De Marque inc.
  - Carmen Catelli<sup>1</sup>, bibliothécaire (jusqu'au 22 février 2002)
  - Jacques Desautels, professeur, Département des littératures, Université Laval
  - Denise Larouche<sup>1</sup>, conseillère municipale, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal (jusqu'au 22 février 2002)
  - Jacques Panneton<sup>1</sup>, directeur associé, Service du développement culturel, Ville de Montréal
  - Denis Regnaud, président de La Magnétothèque
  - Oleg Stanek, professeur, Département de mathématiques, d'informatique et de génie, Université du Québec à Rimouski
  - Jean-Guy Théoret, président et directeur général par intérim de la Bibliothèque nationale du Québec
  - Irene F. Whittome, artiste en arts visuels et professeure, Université Concordia
- Secrétaire : Ghislain Roussel secrétaire général de la Grande bibliothèque du Québec.

### ◆ Le conseil d'administration de la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec depuis le 4 mars 2002

- Lise Bissonnette, présidente-directrice générale
- Geneviève Bazin, chef de service, Service des collections spéciales, Direction des bibliothèques, Université de Montréal
- Johanne Belley, directrice générale, Centre régional de services aux bibliothèques publiques Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Marc A. Boutet, coprésident et directeur général, De Marque inc.
- Denis Boyer, ex-directeur, Bibliothèque de la Ville de Hull
- Jacques Desautels, professeur, Département des littératures, Université Laval
- Helen Fotopulos, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, présidente de l'arrondissement Plateau Mont-Royal
- Louise Guillemette-Labory, directrice, Bibliothèque de Montréal, Ville de Montréal
- Anastassia Khouri, directrice, Département des données numériques et géospatiales, Université McGill
- Sylvie Lemieux, conservatrice et directrice générale des Archives nationales du Québec
- Jacques Michon, professeur titulaire, Université de Sherbrooke
- Jacques Panneton, directeur associé, Service du développement culturel, Ville de Montréal



1<sup>re</sup> rangée :  
Jacques Desautels,  
Anastassia Khouri,  
Johanne Belley,  
Jacques Michon  
2<sup>e</sup> rangée :  
Jacques Panneton,  
Sylvie Lemieux,  
Lise Bissonnette,  
Denis Boyer,  
Geneviève Bazin  
Absents lors de la photo :  
Helen Fotopulos,  
Marc Boutet,  
Louise Guillemette-Labory.

1 La ville de Montréal a informé la GBQ du nom de ses nouveaux représentants le 22 février 2002, soit madame Helen Fotopulos, conseillère municipale, présidente du conseil d'arrondissement du Plateau Mont-Royal et membre du comité exécutif de la Ville, responsable de la Culture, du Patrimoine et des Communautés culturelles, en lieu et place de madame Denise Larouche, et monsieur Jacques Panneton en lieu et place de madame Carmen Catelli. Madame Louise Guillemette-Labory est la nouvelle directrice de la Bibliothèque de Montréal et siège d'office au conseil d'administration.

Il reste deux postes à pourvoir au sein du conseil d'administration, réservés à deux usagers, dont un résident de Montréal. Les personnes seront nommés à la majorité des voix exprimées par les pairs selon les règlements de l'institution. Ces postes seront comblés à l'ouverture de la Grande Bibliothèque.

#### ◆ **SES ACTIVITÉS**

Le conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises au cours de l'exercice financier, les 11 avril, 19 juin, 12 octobre et 28 novembre 2001 et les 30 janvier, 22 février et 26 mars 2002.

Les principales décisions, politiques et réglementations adoptées par le conseil d'administration ont notamment porté sur les dossiers suivants :

#### ◆ **Construction, architecture et design**

- Approbation des plans et devis préliminaires du bâtiment de la Grande Bibliothèque ainsi que des devis en architecture, en structure et en mécanique-électricité et l'estimation des coûts de construction établis par les architectes et ingénieurs du projet ;
- lancement de l'appel d'offres et attribution du contrat de démolition (lot 1) du Palais du commerce ;
- attribution du contrat de l'assurance chantier et de l'assurance responsabilité civile générale des lots 2 (excavation) et 3 (construction) ;
- lancement de l'appel d'offres et attribution du contrat de construction pour le lot 2, soit l'excavation et le soutènement des sols jusqu'à la dalle de béton ;
- financement temporaire de l'acquisition du Palais du commerce ;
- émission de lettres de garantie bancaire en faveur de la Ville de Montréal pour le respect du règlement relatif au développement de la Grande Bibliothèque, au permis de démolition du Palais du commerce et au permis de construction ;
- approbation de la modification de la composition du regroupement des architectes en vue d'y ajouter le cabinet d'architectes Menkès Shooner Dagenais de Montréal ;
- choix du designer du concours de design de mobilier, soit Michel Dallaire Design Industriel inc. ;
- choix de l'enveloppe extérieure du bâtiment de la Grande Bibliothèque.

#### ◆ **Bibliothéconomie**

- Adoption de la politique d'acquisition des ressources documentaires ;
- demande de modification du règlement sur l'acquisition de livres dans les librairies agréées afin de permettre à la GBQ d'acquérir des livres auprès des librairies agréées de l'ensemble du Québec ;
- appel d'offres et attribution des contrats de services pour le traitement catalographique, traitement original et traitement dérivé en français et en anglais, des livres acquis ;
- appel d'offres et attribution des contrats de services relativement à la reliure des livres et périodiques des collections de prêt et de référence et de la collection patrimoniale québécoise.

#### ◆ **Technologies de l'information et télécommunications**

- Appel d'offres pour le système intégré de gestion documentaire (SIGD).

#### ◆ **Finances**

- Approbation des prévisions budgétaires 2001-2002 ;
- adoption des états financiers 2000-2001 et dépôt du rapport de vérification ;
- adoption de la politique d'immobilisation ;
- autorisation de la BNQ (après le 4 mars 2002) à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 14,1 millions \$ pour réaliser le traitement documentaire des collections de la BNQ, de la Bibliothèque centrale de Montréal et des acquisitions de ressources documentaires destinées à la diffusion ;
- modification des règles de gestion financière ;
- modification du règlement sur le remboursement des frais encourus dans l'intérêt de la GBQ.

### ◆ **Ressources humaines**

- Adoption de la politique générale de gestion des ressources humaines ;
- modifications du plan provisoire des effectifs et des conditions de travail des employés ;
- révision et mise à jour des politiques de rémunération, d'évaluation du rendement et de boni au rendement des cadres.

### ◆ **Éthique et déontologie**

Tous les membres du conseil d'administration ainsi que le secrétaire général, qui y est assujéti, ont dûment déposé leur déclaration annuelle de conflits d'intérêts et de confidentialité ou une mise à jour. Il en est de même pour les nouveaux membres du conseil d'administration en cours d'exercice.

Aucun différend ni litige n'a été soumis et aucun manquement n'a été noté au cours de l'exercice. La présidente-directrice générale a de temps à autre rappelé l'existence du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la GBQ aux membres du conseil d'administration. Le code est reproduit en annexe. De plus, tous les nouveaux membres du conseil d'administration de la nouvelle BNQ ont été invités à prendre connaissance du code d'éthique, à compléter et à déposer leur déclaration de conflits d'intérêts et de confidentialité. Les membres externes des comités rattachés au conseil d'administration sont assujétis à ce code d'éthique et priés de compléter et de déposer une telle déclaration.

### ◆ **LES COMITÉS DU CONSEIL ET LEURS ACTIVITÉS**

Le conseil d'administration de la GBQ a maintenu ses quatre comités composés de membres du conseil d'administration, de membres externes et du personnel de la GBQ.

La composition de ces comités a été modifiée le 11 avril 2002 à la suite du regroupement BNQ et GBQ et de la nomination du nouveau conseil d'administration de la BNQ.

#### **Comité de vérification**

Il s'est réuni le 10 avril et le 11 juin 2001.

En faisaient partie :

- Jacques Desautels
- Réjean Savard
- Oleg Stanek

Il a surtout étudié le projet de politique d'immobilisation de la GBQ.

#### **Nouveau comité au 31 mars 2002**

- Jacques Desautels
- Anastassia Khouri
- Louise Guillemette-Labory

#### **Comité sur la construction**

Il s'est réuni le 14 juin 2001 et le 12 février 2002.

En faisaient partie :

- Alain Lallier, directeur général du Cégep du Vieux-Montréal et président de la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent
- Hélène Laperrière, présidente, Groupe Culture et ville
- Denise Larouche (jusqu'au 22 février 2002)
- Francine Lelièvre, directrice de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal
- Jean Roy, GBQ
- Jean-Guy Théoret (jusqu'au 4 mars 2002)
- Irene F. Whittome (jusqu'au 4 mars 2002)

Ce comité s'est notamment penché sur les plans et devis préliminaires du bâtiment de diffusion, la modification de la composition du regroupement des architectes, le devis des appels d'offres des lots 1 et 2, le concours de design de mobilier et le choix de l'enveloppe extérieure du bâtiment.

#### **Nouveau comité au 31 mars 2002**

- Denis Boyer
- Louise Guillemette-Labory
- Sylvie Lemieux
- Jean Roy, BNQ
- Alain Lallier
- Hélène Laperrière

#### **Comité sur les politiques de développement et de gestion des collections et des ressources informationnelles de la GBQ**

Il ne s'est réuni que le 11 juin 2001, ayant été par la suite mis quelque peu en veilleuse dans l'attente de l'entrée en vigueur de la nouvelle BNQ.

En faisaient partie :

- Denis Boisvert, directeur général de la Bibliothèque T.-A.-Saint-Germain, de Saint-Hyacinthe, et président de l'association Les bibliothèques publiques du Québec
- Carmen Catelli (jusqu'au 22 février 2002)
- Jacques Desautels
- Yvon-André Lacroix, GBQ
- Denis Regnaud
- Réjean Savard

Ce comité s'est surtout intéressé au projet de politique d'acquisition des ressources documentaires de la GBQ.

#### **Nouveau comité au 31 mars 2002**

- Geneviève Bazin
- Johanne Belley
- Jacques Michon
- Claude Fournier, BNQ
- Yvon-André Lacroix, BNQ
- Michèle Dupuis, chef de division, bibliothèque de l'arrondissement de Pierrefonds - Senneville et de l'arrondissement Dollard-des Ormeaux - Roxboro

#### **Comité sur les technologies de l'information**

Il ne s'est pas réuni au cours de l'exercice.

En faisaient partie :

- Jean Payeur, directeur général de l'Institut canadien et directeur général de la Bibliothèque Gabrielle-Roy de Québec
- Alain Boucher, GBQ
- Marc A. Boutet
- Jacques Panneton
- Ghilaine Roquet, directrice, Service de gestion des technologies de l'information, École des Hautes Études Commerciales
- Oleg Stanek (jusqu'au 4 mars 2002)
- Robert St-Jean, GBQ, observateur

#### **Nouveau comité au 31 mars 2002**

- Marc A. Boutet
- Anastassia Khouri
- Jacques Panneton
- Robert St-Jean
- Ghilaine Roquet
- Jean Payeur

## ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

### Rapport de la direction

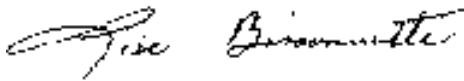
Les états financiers de la Bibliothèque nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Bibliothèque nationale reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

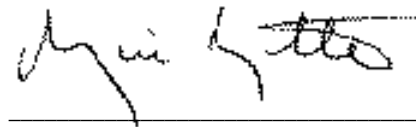
Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Bibliothèque nationale, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



---

Présidente-directrice générale



---

Directrice générale de l'administration  
et des services internes

Montréal, le 21 juin 2002

## Rapport du vérificateur


À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan au 31 mars 2002 de la Bibliothèque nationale du Québec, désignée sous le nom de Grande bibliothèque du Québec jusqu'au 31 mars 2002, ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque nationale. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Bibliothèque nationale au 31 mars 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec par intérim,

A handwritten signature in black ink that reads "Doris Paradis". The signature is written in a cursive, flowing style.

Doris Paradis, CA

Québec, le 21 juin 2002



**RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002**

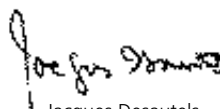
	2002				2001
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds du traitement documentaire	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>REVENUS</b>					
Subventions du gouvernement du Québec					
Fonctionnement	6 076 500	-	-	6 076 500	3 584 325
Traitement documentaire	-	-	761 687	761 687	-
Intérêts sur la dette à long terme	-	71 875	-	71 875	-
Amortissement des subventions reportées (note 13)	-	54 608	-	54 608	-
Dons relatifs à la collection patrimoniale	2 397	-	-	2 397	-
Ventes de biens et services	10 544	-	-	10 544	-
Intérêts sur dépôts bancaires	48 277	-	-	48 277	113 485
	6 137 718	126 483	761 687	7 025 888	3 697 810
<b>DÉPENSES</b>					
Traitements et avantages sociaux	3 071 674	-	486 859	3 558 533	1 433 991
Services professionnels, administratifs et autres	1 193 654	-	266 601	1 460 255	428 767
Loyer	321 548	-	-	321 548	103 309
Transport et communications	406 239	-	-	406 239	245 812
Fournitures et approvisionnements	250 614	-	7 876	258 490	104 341
Frais financiers (note 4)	1 468	74 849	351	76 668	-
Amortissement des immobilisations	-	292 830	-	292 830	90 942
	5 245 197	367 679	761 687	6 374 563	2 407 162
Collection patrimoniale (note 5)					
Dons	2 397	-	-	2 397	-
Achats	48 274	-	-	48 274	-
	5 295 868	367 679	761 687	6 425 234	2 407 162
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)</b>	841 850	(241 196)	-	600 654	1 290 648
<b>SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT</b>	2 025 298	231 126	-	2 256 424	965 776
Apport du gouvernement du Québec (note 6)	531 596	1 572 564	-	2 104 160	-
Contributions interfonds (note 7)	(1 507 951)	1 507 951	-	-	-
	1 048 943	3 311 641	-	4 360 584	965 776
<b>SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN</b>	1 890 793	3 070 445	-	4 961 238	2 256 424

**BILAN** AU 31 MARS 2002

	2002				2001
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds du traitement documentaire	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>					
<b>À court terme</b>					
Encaisse	2 733 465	293 092	366 282	3 392 839	749 371
Placement temporaire	-	-	-	-	1 793 034
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 8)	-	1 202 210	-	1 202 210	-
Débiteurs	60 484	82 816	-	143 300	23 008
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	3 408 303	-	38 800	-	-
Frais payés d'avance	89 133	-	-	89 133	27 191
	6 291 385	1 578 118	405 082	4 827 482	2 592 604
<b>Escompte sur la dette à long terme reporté</b>	-	213 236	-	213 236	-
<b>Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 8)</b>	-	13 546 535	761 687	14 308 222	-
<b>Immobilisations (note 9)</b>	-	35 803 640	-	35 803 640	10 727 697
<b>Participation dans une production télévisuelle (note 10)</b>	-	50 000	-	50 000	-
	6 291 385	51 191 529	1 166 769	55 202 580	13 320 301
<b>PASSIF</b>					
<b>À court terme</b>					
Créditeurs et frais courus	2 242 443	-	-	2 242 443	359 061
Intérêts à payer	-	461 046	-	461 046	-
Provision pour vacances	784 578	6 744	26 495	817 817	105 584
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	3 447 103	-	-	-
Versements sur la dette à long terme (note 11)	-	739 545	-	739 545	-
	3 027 021	4 654 438	26 495	4 260 851	464 645
<b>Provision pour congés de maladie (note 12)</b>	1 373 571	-	2 698	1 376 269	17 493
<b>Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 13)</b>	-	12 352 112	-	12 352 112	-
<b>Dette à long terme (note 11)</b>	-	31 114 534	1 137 576	32 252 110	10 581 739
	4 400 592	48 121 084	1 166 769	50 241 342	11 063 877
<b>ACTIFS NETS</b>	1 890 793	3 070 445	-	4 961 238	2 256 424
	6 291 385	51 191 529	1 166 769	55 202 580	13 320 301

**ENGAGEMENTS (note 15)**
**ÉVENTUALITÉ (note 16)**
**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**


Lise Bissonnette



Jacques Desautels

**FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002**

	2002				2001
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds du traitement documentaire	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Activités d'exploitation</b>					
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	841 850	(241 196)	-	600 654	1 290 648
Ajustements pour :					
Amortissement des immobilisations	-	292 830	-	292 830	90 942
Amortissement des subventions reportées	-	(54 608)	-	(54 608)	-
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme reporté	-	2 974	-	2 974	-
	841 850	-	-	841 850	1 381 590
Variation des éléments hors caisse					
Débiteurs	85 321	(74 912)	-	10 409	(22 008)
Subventions à recevoir	-	(71 874)	(761 687)	(833 561)	29 800
Frais payés d'avance	48 333	2 973	-	51 306	(15 172)
Créditeurs et frais courus	1 552 081	(65 336)	-	1 486 745	158 317
Intérêts à payer	-	71 875	-	71 875	-
Provision pour vacances	114 815	6 744	26 495	148 054	44 786
Provision pour congés de maladie	41 410	-	2 698	44 108	11 957
	2 683 810	(130 530)	(732 494)	1 820 786	1 589 270
<b>Activités d'investissement</b>					
Achat d'immobilisations	-	(3 621 008)	-	(3 621 008)	(8 634 338)
Construction en cours	-	(7 992 316)	-	(7 992 316)	(1 924 847)
Participation dans une production télévisuelle	-	(50 000)	-	(50 000)	-
	-	(11 663 324)	-	(11 663 324)	(10 559 185)
<b>Activités de financement</b>					
Apport du gouvernement du Québec (note 6)	2 672 848	-	-	2 672 848	-
Émission de dette à long terme	-	6 882 548	1 137 576	8 020 124	10 581 739
	2 672 848	6 882 548	1 137 576	10 692 972	10 581 739
<b>Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces</b>	5 356 658	(4 911 306)	405 082	850 434	1 611 824
<b>Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice</b>	2 170 076	372 329	-	2 542 405	930 581
<b>Contributions interfonds</b>	(1 507 951)	1 507 951	-	-	-
<b>Variations des créances interfonds</b>	(3 285 318)	3 324 118	(38 800)	-	-
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice (note 14)</b>	2 733 465	293 092	366 282	3 392 839	2 542 405
<b>Intérêts versés</b>				1 819	-

## NOTES COMPLÉMENTAIRES : 31 mars 2002

### 1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Bibliothèque nationale du Québec, désignée sous le nom de Grande bibliothèque du Québec jusqu'au 3 mars 2002, a été constituée par la *Loi sur la Grande bibliothèque du Québec* (L.R.Q., c. G-3) modifiée par la *Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec* et modifiant diverses dispositions législatives (2001, c. 11), sanctionnée le 1<sup>er</sup> juin 2001. Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

En vertu de sa loi constitutive, la Bibliothèque nationale est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

### 2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Bibliothèque nationale. Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les opérations afférents aux immobilisations. Le fonds du traitement documentaire présente les opérations relatives à la préparation des collections avant l'ouverture de l'édifice de diffusion.

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Bibliothèque nationale ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

#### **Constatacion des subventions**

La Bibliothèque nationale applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont passées en charge.

#### **Collections**

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation régulière et ils font partie des immobilisations.

Compte tenu de leur nature particulière, les documents de la collection patrimoniale, décrite à la note 5, sont exclus de la définition des immobilisations et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. La valeur des documents patrimoniaux acquis par donation est déterminée par expertise et, lorsque requis, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les documents patrimoniaux acquis par le dépôt légal et par les dons sans reçus ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtiment	40 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans*
Équipement informatique et de télécommunication	3 à 5 ans*
Logiciels et projets informatiques développés	5 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail
Autres équipements	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel de rangement	20 ans
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans

\* La période d'amortissement des actifs acquis au cours de la période de démarrage n'excède pas la durée restante entre la date d'acquisition et la date prévue de l'ouverture au public de l'édifice de diffusion car ces actifs cesseront alors d'être utilisés.

Le coût de construction en cours comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs, les impôts fonciers et les frais de financement temporaire durant les travaux, déduction faite des revenus du stationnement temporaire. Le coût des documents de bibliothèque comprend le prix d'achat et les frais de financement temporaire reliés à leur acquisition. L'amortissement de ces immobilisations débutera au moment de l'ouverture au public de l'édifice de diffusion.

## Escompte sur la dette à long terme reporté

L'escompte sur la dette à long terme est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

## Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées compte tenu que la Bibliothèque nationale ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

## 4. FRAIS FINANCIERS

	2002				2001
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds du traitement documentaire	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Intérêts et frais bancaires	1 468	-	-	1 468	-
Intérêts sur la dette à long terme	-	71 875	-	71 875	-
Intérêts sur emprunts temporaires	-	-	351	351	-
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme reporté	-	2 974	-	2 974	-
	1 468	74 849	351	76 668	-

## 5. COLLECTION PATRIMONIALE

La collection patrimoniale de la Bibliothèque nationale comprend les catégories suivantes de documents : les collections générales de livres, journaux et revues, incluant tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764; les collections spéciales, particulières par leur rareté ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des partitions musicales et des cartes géographiques; les fonds d'archives privées des domaines de la littérature et des beaux-arts.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières entourent leur consultation par le public.

## 6. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la *Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives* (2001, c. 11), la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec a été substituée le 4 mars 2002 à la Bibliothèque nationale du Québec instituée par le chapitre 42 des lois de 1988. Elle en a acquis les droits et en a assumé les obligations sans contrepartie. Cette transaction a été mesurée à la valeur comptable. L'actif net acquis se compose des éléments suivants :

	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total
	\$	\$	\$
<b>Actif</b>			
<b>À court terme</b>			
Encaisse	1 413 848	-	1 413 848
Placement temporaire	1 259 000	-	1 259 000
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir	-	1 130 336	1 130 336
Débiteurs	130 701	-	130 701
Créances interfonds	-	109 717	-
Frais payés d'avance	113 248	-	113 248
<b>À long terme</b>			
Escompte sur la dette à long terme reporté	-	216 210	216 210
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir	-	13 546 535	13 546 535
Immobilisations	-	13 755 449	13 755 449
	2 916 797	28 758 247	31 565 327
<b>Passif</b>			
<b>À court terme</b>			
Créditeurs et frais courus	396 637	-	396 637
Intérêts à payer	-	389 171	389 171
Provision pour vacances	564 179	-	564 179
Créances interfonds	109 717	-	-
Versements sur la dette à long terme	-	739 545	739 545
<b>À long terme</b>			
Provision pour congés de maladie	1 314 668	-	1 314 668
Subventions du gouvernement du Québec reportées	-	12 406 720	12 406 720
Dette à long terme	-	13 650 247	13 650 247
	2 385 201	27 185 683	29 461 167
	531 596	1 572 564	2 104 160

L'écart entre la valeur comptable de l'actif reçu et celle du passif assumé a été porté au crédit des actifs nets à titre d'Apport du gouvernement du Québec.

L'encaisse et le placement temporaire reçus augmentent les espèces et quasi-espèces de 2 672 848 \$. Déduction faite de ces derniers, les autres actifs reçus s'élèvent à 28 892 479 \$.

## 7. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

Des montants totalisant 1 507 951 \$ (153 162 \$ en 2001) ont été transférés du fonds des opérations au fonds des immobilisations durant l'exercice afin de financer des acquisitions d'immobilisations.

## 8. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Dans le fonds des immobilisations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Les subventions présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

Dans le fonds du traitement documentaire, la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, portée à l'actif à long terme à la fin de l'exercice, correspond aux dépenses encourues au cours de l'exercice aux fins du traitement documentaire.

## 9. IMMOBILISATIONS

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	10 592 863	-	10 592 863	8 481 176
Bâtiment	11 705 427	28 547	11 676 880	-
Construction en cours	10 007 711	-	10 007 711	2 015 395
Mobilier et équipement de bureau	1 225 721	79 508	1 146 213	78 448
Équipement informatique et de télécommunication	921 892	243 168	678 724	132 291
Logiciels et projets informatiques développés	21 633	2 376	19 257	-
Améliorations locatives	436 204	29 645	406 559	20 387
Autres équipements	42 160	6 464	35 696	-
Matériel roulant	404	404	-	-
Matériel de rangement	237 269	1 371	235 898	-
Documents de bibliothèque	1 003 839	-	1 003 839	-
	36 195 123	391 483	35 803 640	10 727 697

Le 19 janvier 2000, la Grande bibliothèque du Québec a eu l'autorisation du gouvernement du Québec d'acquérir le site du Palais du Commerce et d'y construire un immeuble de 33 000 mètres carrés. Le coût total prévu de ce projet est de 90 636 310 \$ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2002 s'élèvent à 17 882 248 \$ et se répartissent comme suit :

	2002			2001
	Coût	Frais de financement temporaire	Coût totaux	Coût totaux
	\$	\$	\$	\$
Terrain	9 349 714	249 148	9 598 862	8 481 176
Construction en cours	7 992 763	252 853	8 245 616	1 909 039
Équipement informatique et de télécommunication	37 770	-	37 770	-
	17 380 247	502 001	17 882 248	10 390 215

Le 26 juillet 2000, la Grande bibliothèque du Québec a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de construire un stationnement de 440 places. Le coût total prévu de ce projet était de 8 000 000 \$ excluant les frais de financement temporaire. La réduction de 40 espaces de stationnement ajuste le coût prévu de ce projet à 7 359 500 \$ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2002 s'élèvent à 1 762 095 \$ et se répartissent comme suit :

	2002			2001
	Coût	Frais de financement temporaire	Coût totaux	Coût totaux
	\$	\$	\$	\$
Construction en cours	1 761 747	348	1 762 095	106 356

Le 12 septembre 2001, la Grande bibliothèque du Québec a reçu l'autorisation du gouvernement du Québec de contracter des emprunts temporaires pour financer les coûts d'acquisition des documents de bibliothèque et des développements informatiques et de télécommunication nécessaires à son ouverture, soit 17 200 000 \$ pour les documents et 12 700 000 \$ pour les développements informatiques et de télécommunication. Les coûts cumulés au 31 mars 2002 s'élèvent à 1 007 599 \$ et se répartissent comme suit :

Documents de bibliothèque	1 003 839 \$
Logiciels et projets informatiques développés	3 760 \$

#### 10. PARTICIPATION DANS UNE PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

La Bibliothèque nationale participe avec Télé-Québec à un contrat de commandite relatif à une production télévisuelle portant sur la Bibliothèque nationale. Le montant total de cette participation s'élève à 150 000 \$ dont 50 000 \$ ont été versés durant l'exercice terminé le 31 mars 2002. Le coût de cette participation sera amorti en fonction du nombre prévu de diffusion.



## 11. DETTE À LONG TERME

	2002			2001
	Fonds des immobilisations	Fonds du traitement documentaire	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Emprunts sur billets à court terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec :				
Taux d'intérêt 4,41783 %	744 087	-	744 087	-
Taux d'intérêt 4,66171 %	8 500 000	-	8 500 000	-
Taux d'intérêt 2,36235 %	600 000	-	600 000	-
Taux d'intérêt 2,6696 %	2 000 000	-	2 000 000	-
Taux d'intérêt 3,18309 %	1 284 905	-	1 284 905	-
Taux d'intérêt 3,58061 %	500 000	-	500 000	-
Taux d'intérêt 3,51254 %	-	900 000	900 000	-
Taux d'intérêt 6,26542 %	-	-	-	700 000
Taux d'intérêt 4,61673 %	-	-	-	750 000
Fournisseurs et frais courus	3 835 295	237 576	4 072 871	657 930
Prix d'achat du terrain à payer	-	-	-	8 473 809
Emprunts sur billets à long terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec :				
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %) remboursable par versements annuels de 685 916 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 \$ le 1 <sup>er</sup> octobre 2007	13 718 320	-	13 718 320	-
- 6,5 % (taux effectif de 6,812 %) remboursable par versements annuels de 26 593 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2006 et par un versement de 132 970 \$ le 1 <sup>er</sup> octobre 2007	265 934	-	265 934	-
- 6,296 % (taux effectif de 6,431 %) remboursable par versements annuels de 27 036 \$ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 251 \$ le 28 juin 2010	405 538	-	405 538	-
	31 854 079	1 137 576	32 991 655	10 581 739
Versements échéant en deçà d'un an	739 545	-	739 545	-
	31 114 534	1 137 576	32 252 110	10 581 739

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 739 545 \$ annuellement. Le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement.

Les emprunts à court terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec, les sommes dues et les frais courus relatifs aux projets d'immobilisations et de traitement documentaire en cours sont considérés comme dette à long terme compte tenu que leur remboursement est prévu se faire à même un financement à long terme.

La Bibliothèque nationale emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires aux fins de la construction et de l'aménagement du bâtiment et de la mise en place des équipements destinés à la réalisation de sa mission. Le gouvernement du Québec a autorisé la Bibliothèque nationale à financer ce projet par des emprunts temporaires jusqu'au 31 octobre 2003. Le montant maximum de ces emprunts est de 90 636 310 \$, pour la construction du bâtiment et de 8 000 000 \$ pour la construction du stationnement, auxquels s'ajouteront les intérêts à être payés sur ces emprunts.

La Bibliothèque nationale emprunte aussi au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires au traitement des documents que le public pourra consulter sur place ou emprunter. Le gouvernement du Québec a autorisé la Bibliothèque nationale à financer le projet de traitement documentaire par des emprunts temporaires jusqu'au 30 septembre 2004. Le montant maximum de ces emprunts est de 14 100 000 \$ auxquels s'ajouteront les intérêts à être payés sur ces emprunts.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Bibliothèque nationale les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où la Bibliothèque nationale ne serait pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

## 12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Bibliothèque nationale participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-entreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Bibliothèque nationale imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 76 090 \$ (2001 : 10 872 \$). Les obligations de la Bibliothèque nationale envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### Provision pour congés de maladie

	2002			2001
	Fonds des opérations	Fonds du traitement documentaire	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	17 493	-	17 493	5 536
Transfert des activités de l'ancienne Bibliothèque nationale	1 314 668	-	1 314 668	-
Charge de l'exercice	71 722	2 698	74 420	15 754
Prestations versées au cours de l'exercice	(30 312)	-	(30 312)	(3 797)
Solde à la fin	1 373 571	2 698	1 376 269	17 493

### 13. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

<b>Fonds des immobilisations</b>	2002	2001
	\$	\$
Transfert des activités de l'ancienne Bibliothèque nationale	12 406 720	-
Amortissement de l'exercice	(54 608)	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>12 352 112</b>	<b>-</b>

Les subventions affectées au fonds du traitement documentaire ont été entièrement constatées à titre de produits de ce fonds dans la mesure où les dépenses donnant droit à ces subventions ont été engagées et passées en charge au cours de l'exercice.

### 14. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2002	2001
	\$	\$
Encaisse	3 392 839	749 371
Placement temporaire	-	1 793 034
	<b>3 392 839</b>	<b>2 542 405</b>

### 15. ENGAGEMENTS

La Bibliothèque nationale s'est engagée en vertu de contrats de location-exploitation échéant à diverses dates jusqu'au 20 janvier 2005 pour des locaux et de l'équipement. La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2002 concernant ces contrats s'élève à 321 548 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

	\$	
	2003	648 447
	2004	487 300
	2005	7 337
		<b>1 143 084</b>

De plus, la Bibliothèque nationale a conclu des contrats pour différents services et des dépenses en immobilisations. En date de fin d'exercice, ses engagements sont les suivants :

	2002
	\$
Aux fins des opérations	731 741
Aux fins des immobilisations	8 250 218
Aux fins du traitement documentaire	4 308 397
	<b>13 290 356</b>

Par ailleurs, la Bibliothèque nationale s'est engagée à remettre à des institutions d'enseignement des sommes totalisant 10 000 \$ par année afin d'appuyer la recherche et la formation en bibliothéconomie.

## 16. ÉVENTUALITÉ

La Bibliothèque nationale du Québec a délivré deux lettres de garantie bancaire irrévocables en faveur de la Ville de Montréal totalisant 965 000 \$ . Ces garanties couvrent d'éventuels travaux de réfection sur le domaine municipal résultant des travaux de construction. Elles sont délivrées pour une durée d'une année, mais renouvelables jusqu'à la fin des travaux autorisés par la Ville de Montréal. Elles deviennent périmées le 61<sup>e</sup> jour suivant la réception d'un avis d'expiration de la Ville de Montréal. Il est impossible d'estimer les coûts éventuels associés à ces garanties; en conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

## 17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Bibliothèque nationale est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception de la transaction décrite à la note sur l'Apport du gouvernement du Québec, la Bibliothèque nationale n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

# RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

## CHAPITRE I

### Objet et champ d'application

1. Le présent règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de la Bibliothèque nationale du Québec, ci-après la BNQ, a pour objet de préserver le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la BNQ, de favoriser la transparence au sein de la BNQ et de responsabiliser les administrateurs publics de la BNQ.

2. Le présent règlement s'applique aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif, à la présidente-directrice générale ainsi qu'au secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ.

Le règlement s'applique également aux membres d'un comité rattaché au conseil d'administration de la BNQ qui n'est ni membre du conseil d'administration ni un employé régulier de la BNQ.

3. La personne déjà régie par des normes d'éthique en vertu de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) est aussi assujettie au présent règlement lorsqu'elle occupe des fonctions d'administrateur public au sein de la BNQ.

4. Pour les fins de l'application du présent règlement, est assimilée à la présidente du conseil d'administration toute personne qui remplit des fonctions équivalentes aux siennes.

Pour les fins d'interprétation du présent règlement, l'expression « administrateur public » renvoie aux personnes et administrateurs publics visés à l'article 2 du présent règlement et le mot « code » renvoie au *Code d'éthique des administrateurs publics de la Bibliothèque nationale du Québec*.

## CHAPITRE II

### Principes généraux d'éthique

5. L'administrateur public de la BNQ est nommé ou désigné pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la BNQ et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

6. La contribution de l'administrateur public de la BNQ doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, impartialité, intégrité, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

7. L'administrateur public de la BNQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes et règles d'équité et d'éthique prévus à la loi et au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* édicté par le *Décret 824-98 du 17 juin 1998*, ainsi que ceux établis dans le présent code.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'administrateur public de la BNQ doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent pas nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public de la BNQ qui, à la demande d'un autre organisme ou d'une autre entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur public dans cet organisme ou cette entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

8. L'administrateur public de la BNQ est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. La présidente du conseil d'administration de la BNQ doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

10. L'administrateur public de la BNQ doit éviter de se situer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la BNQ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une association, une entreprise ou un organisme susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la BNQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 8 du présent code, l'administrateur public de la BNQ nommé ou désigné dans un autre organisme ou une

entreprise doit aussi faire cette dénonciation à la BNQ.

11. Un administrateur public de la BNQ à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la BNQ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public de la BNQ qui a un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme doit, sous peine de révocation, dénoncer cet intérêt à la présidente du conseil d'administration.

Cet administrateur doit, le cas échéant et sous réserve de l'article 36 du présent code, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'association, l'entreprise ou l'organisme dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de la BNQ de se prononcer sur des mesures d'application générale relative aux conditions de travail au sein de la BNQ par lesquelles il serait aussi visé.

12. L'administrateur public de la BNQ ne doit pas confondre les biens de la BNQ avec les siens et il ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

13. L'administrateur public de la BNQ ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public de la BNQ représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

14. Un administrateur public de la BNQ à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le désigne ou le nomme à d'autres fonctions.

Un administrateur public à temps plein autre que la présidente du conseil d'administration peut toutefois, avec le consentement de la présidente du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

La présidente du conseil d'administration peut pareillement être autorisée par le secrétaire général du Conseil exécutif.

15. L'administrateur public de la BNQ ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

16. L'administrateur public de la BNQ ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

17. L'administrateur public de la BNQ doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par une offre d'emploi.

18. L'administrateur public de la BNQ qui a cessé d'exercer des fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la BNQ.

19. L'administrateur public de la BNQ qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque de conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la BNQ.

Il est interdit à l'administrateur public de la BNQ, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération à laquelle la BNQ est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

L'administrateur public visé au deuxième alinéa ne peut traiter, dans les circonstances prévues à cet alinéa, avec un administrateur public de la BNQ dans l'année où il a quitté ses fonctions.

20. La présidente du conseil d'administration de la BNQ doit s'assurer du respect et de l'exécution des principes et règles du présent code par les administrateurs publics de la BNQ.

## CHAPITRE III

### Activités politiques

21. Le présent chapitre du code ne s'applique pas à un membre d'un comité rattaché au conseil d'administration de la BNQ qui n'est ni membre du conseil d'administration ni un employé régulier de la BNQ.

22. L'administrateur public de la BNQ à temps plein qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

Tout autre administrateur public de la BNQ qui a une telle intention doit en informer la présidente du conseil d'administration.

23. La présidente du conseil d'administration de la BNQ qui veut se porter candidate à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.

24. L'administrateur public de la BNQ autre que la présidente qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

25. L'administrateur public de la BNQ autre que la présidente qui veut se porter candidat à une charge publique électorale non visée à l'article 24 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

26. L'administrateur public de la BNQ qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 24 ou 25 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

27. L'administrateur public de la BNQ autre que la présidente dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public de la BNQ.

## CHAPITRE IV

### Rémunération

28. L'administrateur public de la BNQ n'a droit, dans l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération permise reliée à ces fonctions. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires et des avantages établis par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation des actions ou sur la participation au capital actions d'une entreprise, notamment.

29. L'administrateur public de la BNQ révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir ni d'allocation ni d'indemnité de départ.

30. L'administrateur public de la BNQ qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a qu'à rembourser l'allocation ou l'indemnité jusqu'à concurrence du nouveau traitement ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public de la BNQ pendant la période correspondant à cette allocation ou cette indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public de la BNQ est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a qu'à rembourser l'allocation ou l'indemnité jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

32. L'administrateur public à temps plein de la BNQ qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public de la BNQ n'est pas visé par les articles 30 à 32.

34. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 30 et 31 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de paiement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Pour l'application des articles 30 à 32 du présent code, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

## CHAPITRE V

### Normes et règles particulières d'éthique

35. En outre de la situation de conflit d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, l'administrateur public de la BNQ doit également éviter de se placer dans une situation de conflit apparent ou potentiel de nature à entraver la poursuite de la mission de la BNQ.

36. L'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparente ou potentielle n'entraîne pas en soi l'impossibilité ou l'incapacité pour un administrateur public de la BNQ d'agir dans la mesure où l'impartialité, l'intégrité et la transparence de la BNQ sont sauvegardées et que l'administrateur visé n'exerce pas sa fonction à temps plein au sein de la BNQ.

37. Le fait pour la directrice de la Bibliothèque de la Ville de Montréal et une personne désignée par la Ville de Montréal au conseil d'administration de la BNQ qui ne siège pas au conseil municipal ou au comité exécutif de la Ville de participer à une délibération de la BNQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et ses bibliothèques ne constitue pas un conflit d'intérêts au sens du présent code.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre la BNQ et la Ville, la personne désignée par la Ville doit se retirer.

38. L'administrateur public de la BNQ autre que la présidente du conseil d'administration appelé ou invité à représenter officiellement la BNQ en informe la présidente du conseil d'administration et il doit au préalable obtenir l'autorisation expresse de celle-ci.

De plus, l'administrateur concerné ne peut aucunement engager la BNQ à moins d'y être expressément autorisé par la présidente.

Tout engagement ou toute représentation au nom de la BNQ doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la BNQ.

39. L'administrateur public de la BNQ adopte, dans ses relations avec les personnes morales ou physiques ou les corporations ou sociétés faisant affaires avec la BNQ une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse et à éviter tout abus.

## CHAPITRE VI

### Mise en œuvre du code d'éthique

40. Le secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ s'assure que tout administrateur public de la BNQ en fonction, ainsi que tout nouvel administrateur nommé ou désigné, reçoive un exemplaire du présent code et de ses mises à jour.

41. Tout administrateur public de la BNQ en fonction lors de l'entrée en vigueur du présent code doit produire, dans les trente jours de cette entrée en vigueur, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts ou des responsabilités qu'il occupe dans un organisme, une association ou une entreprise en relation avec la BNQ, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre la BNQ.

42. Tout administrateur public de la BNQ nommé ou désigné après l'entrée en vigueur du présent code est tenu à la même obligation dans les trente jours de sa nomination ou de sa désignation.



43. Tout administrateur public de la BNQ doit de plus déposer une mise à jour de sa déclaration dès que survient un changement.
44. La déclaration annuelle d'intérêts, ainsi que ses mises à jour, doivent être déposées auprès du secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ.
45. Le dépôt de toute déclaration est consigné au procès-verbal de l'une des réunions du conseil d'administration de la BNQ.
46. Le modèle de formulaire de déclaration d'intérêts en usage au sein de la BNQ est celui reproduit en annexe au présent code ou tout autre formulaire de remplacement élaboré par le secrétaire général et approuvé par la présidente du conseil d'administration de la BNQ.
47. L'administrateur public de la BNQ qui estime se trouver dans une situation qui soulève quelque difficulté au regard d'une disposition du présent code peut notamment prendre avis auprès du secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ quant à cette situation.
48. Le secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, du comité exécutif ou de l'un des comités rattachés au conseil d'administration de la BNQ toute dénonciation de conflit d'intérêts d'un administrateur public de la BNQ, du retrait d'un administrateur lors ou en cours de réunion ou du fait que ce dernier n'a pas pris part à une délibération ou à une prise de décision.
49. La présidente du conseil d'administration de la BNQ peut inviter annuellement le conseil d'administration à procéder, selon les besoins et les circonstances, à une révision ou à une mise à jour du présent code.

## CHAPITRE VII

### Conservation et accès des déclarations de conflits d'intérêts

50. Le secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ garde et maintient à jour le registre des déclarations de conflits d'intérêts des administrateurs publics de la BNQ ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un administrateur public de la BNQ au regard du présent code.
51. Les déclarations de conflits d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 50 du présent code sont des documents confidentiels.
52. Ces documents et le registre ne peuvent être consultés auprès du secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ que par les membres du conseil d'administration de la BNQ et ce, sur demande écrite au préalable.

## CHAPITRE VIII

### Processus disciplinaire

53. L'autorité compétente pour agir aux fins du processus disciplinaire est le secrétaire général associé du Conseil exécutif responsable des emplois supérieurs lorsque c'est la présidente du conseil d'administration de la BNQ ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

La présidente du conseil d'administration de la BNQ est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public de la BNQ.

54. L'administrateur public de la BNQ à qui l'on reproche un manquement à l'éthique peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise de décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

55. L'autorité compétente fait part par écrit à l'administrateur public de la BNQ du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

Elle informe de plus cet administrateur qu'il peut, dans les sept jours suivants la réception de l'écrit, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

56. Sur conclusion que l'administrateur public de la BNQ a convenu à la loi, au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé en vertu de l'article 53, la sanction est imposée par le

secrétaire général du Conseil exécutif.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, elle ne peut être imposée que par le secrétaire général du Conseil exécutif.

Dans ce dernier cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

57. Sous réserve de l'article 12 de la *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec* (L.R.Q., c. G-3 modifié par le chapitre 11 des Lois de 2000), la sanction qui peut être imposée à l'administrateur public de la BNQ est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

58. Toute sanction imposée à un administrateur public de la BNQ, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

## **CHAPITRE IX**

### **Entrée en vigueur**

59. Le présent code entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de la BNQ.

Ce rapport annuel a été réalisé avec la collaboration des personnes suivantes :  
Louise Boutin, Virginie Martel, Josée Miron, Michel Pelletier, Daniel Whelan et les directions.

Design graphique : DavidDesign

Crédits photographiques :

Pierre Côté, La Presse : p. 20 au centre

Bernard Fougères, Les Films Océan inc. : p. 1, p. 21 à droite, p. 22 couverture 1 (arrière-plan) et couverture 4

Anne-Marie Labelle : p. 10, 20 à gauche et à droite, p. 21 en haut, p. 21 à gauche, p. 25-28.

Pierre Perreault, Bibliothèque nationale du Québec : p. 8 à droite et p. 33.

ISSN : 1181-6449

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2002

Bibliothèque nationale du Canada, 2002

Téléphone : (514) 873-1100

Numéro sans frais : 1 800 363-9028

Adresse Internet : [www.bnquebec.ca](http://www.bnquebec.ca)

